

SG Option Europe

Société anonyme

17 Cours Valmy 92800 Puteaux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

ERNST & Young et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

SG Option Europe

Société anonyme

17 Cours Valmy 92800 Puteaux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société SG Option Europe

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SG Option Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par conseil d'administration le 31 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Evaluation des instruments financiers complexes

| Risque identifié | Notre réponse |
|--|---|
| <p>Dans le cadre de ses activités de marché, SG Option Europe détient des instruments financiers à des fins de transaction. Au 31 décembre 2019, 13 002 M€ sont enregistrés à ce titre à l'actif du bilan de SG Option Europe.</p> <p>SG Option Europe utilise, pour déterminer la valeur de marché des instruments complexes, des techniques ou des modèles internes de valorisation qui reposent sur des paramètres et des données dont certains ne sont pas observables sur le marché, comme indiqué dans le paragraphe « Opérations sur instruments financiers à terme » de la note 1 de l'annexe aux comptes annuels. Ces valorisations sont complétées, le cas échéant, par des réserves ou des ajustements de valeur. Les modèles et les données utilisés pour procéder à la valorisation de ces instruments reposent sur le jugement et sur des estimations de la direction.</p> <p>En raison du recours au jugement dans la détermination de la valeur de marché, de la complexité de modélisation de celle-ci et de la multiplicité des modèles utilisés, nous estimons que l'évaluation des instruments financiers complexes constitue un point clé de l'audit.</p> | <p>Notre approche d'audit s'appuie sur les processus de contrôle interne clés associés à la valorisation des instruments financiers complexes.</p> <p>En incluant dans notre équipe d'audit des experts de nos cabinets en valorisation d'instruments financiers, nous avons construit une approche incluant les principales étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ nous avons pris connaissance du dispositif d'autorisation et de validation des nouveaux produits et de leurs modèles de valorisation, incluant le processus de retranscription de ces modèles dans les outils informatiques ;➤ nous avons étudié la gouvernance mise en place par la direction des risques en matière de contrôle des modèles de valorisation ;➤ sur la base d'échantillons, nous avons plus spécifiquement étudié les formules de valorisation de certaines catégories d'instruments complexes et des ajustements de valeur associés ;➤ nous avons testé les contrôles clés relatifs à la vérification indépendante des paramètres de valorisation et analysé certains paramètres de marché utilisés pour alimenter les modèles de valorisation ;➤ s'agissant du processus d'explication des variations de valeur, nous avons pris connaissance des principes d'analyse de la banque et réalisé des tests de procédures ; nous avons par ailleurs procédé à des travaux informatiques dits « analytiques » sur les données des contrôles quotidiens encadrant certaines activités ;➤ nous avons obtenu les résultats trimestriels du processus de validation indépendante des modèles de valorisation effectué à partir de données externes de marché, analysé les écarts de paramètres avec les données de marché en cas d'impact significatif ainsi que le traitement comptable de ces écarts ;➤ nous avons procédé à des contre-valorisations d'une sélection d'instruments financiers dérivés complexes à l'aide de nos outils ;➤ nous avons examiné la conformité des méthodes sous-jacentes aux estimations aux principes décrits dans la note 1 « Opérations sur les instruments financiers à terme » de l'annexe aux comptes annuels. |

■ Risque informatique sur les instruments financiers dérivés et les émissions structurées

| Risque identifié | Notre réponse |
|---|---|
| <p>Les instruments financiers dérivés et les émissions structurées de SG Option Europe constituent, au sein des activités de marché, une activité importante de SG Option Europe comme l'illustre le poids des positions nettes d'instruments financiers dérivés au sein du portefeuille de transaction dans le paragraphe « Opérations sur instruments financiers à terme » de la note 1 de l'annexe aux comptes annuels.</p> <p>Cette activité présente une complexité élevée compte tenu de la nature des instruments financiers traités, de la volumétrie des transactions réalisées, et de l'utilisation de nombreux systèmes informatiques interfacés entre eux.</p> <p>Le risque de survenance d'une anomalie significative dans les comptes qui serait liée à un incident dans les chaînes informatiques utilisées, de l'enregistrement des opérations jusqu'à leur déversement dans le système comptable, peut résulter :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ de modifications d'informations de gestion et de nature financière par des personnels non autorisés par le biais des systèmes d'information ou des bases de données sous-jacentes ;➤ d'une défaillance de traitement ou de déversement entre systèmes ;➤ d'une interruption de service ou d'un incident d'exploitation associés ou non à une fraude interne ou externe. <p>Dans ce contexte, la maîtrise par SG Option Europe des contrôles liés à la gestion des systèmes d'information sur l'activité précitée est essentielle pour la fiabilité des comptes et constitue un point clé de l'audit.</p> | <p>Notre approche d'audit sur cette activité s'appuie sur les contrôles liés à la gestion des systèmes d'information mis en place par SG Option Europe. En incluant dans notre équipe d'audit des spécialistes en systèmes d'information de nos cabinets, nous avons testé les contrôles généraux informatiques sur les applications que nous avons considérées comme clés pour cette activité.</p> <p>Nos travaux ont notamment porté sur :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ les contrôles mis en place par SG Option Europe sur les droits d'accès, notamment aux moments sensibles d'un parcours professionnel (recrutement, transfert, démission, fin de contrat) avec, le cas échéant, des procédures d'audit étendues en cas d'anomalies identifiées au cours de l'exercice ;➤ les éventuels accès dits privilégiés aux applicatifs et aux infrastructures ;➤ la gestion des changements réalisés sur les applications et plus spécifiquement la séparation entre les environnements de développement et les métiers ;➤ les politiques de sécurité en général et leur déploiement dans les applications informatiques (par exemple, celles liées aux mots de passe) ;➤ le traitement des incidents informatiques sur la période d'audit ;➤ la gouvernance et l'environnement de contrôle sur un échantillon d'applications. <p>Sur ces mêmes applications, et afin d'évaluer le déversement des flux d'informations, nous avons testé les contrôles applicatifs clés relatifs aux interfaces automatisées entre les systèmes.</p> |

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 14 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SG Option Europe par l'assemblée générale du 28 avril 2003 pour Deloitte & Associés et par celle du 31 mai 2012 pour ERNST & YOUNG et Autres

Au 31 décembre 2019, Deloitte & Associés était dans la 17ème année de sa mission sans interruption et ERNST & YOUNG et Autres dans la 8ème année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes depuis 2000.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels

Objectif et démarche d’audit

Il nous appartient d’établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d’obtenir l’assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d’anomalies significatives. L’assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d’assurance, sans toutefois garantir qu’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d’erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l’on peut raisonnablement s’attendre à ce qu’elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l’article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs, définit et met en œuvre des procédures d’audit face à ces risques, et recueille des éléments qu’il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d’une anomalie significative provenant d’une fraude est plus élevé que celui d’une anomalie significative résultant d’une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l’audit afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La-Défense et Paris-La-Défense, le 30 avril 2020

Les commissaires aux comptes

ERNST & Young et Autres



Vanessa JOLIVALT

Deloitte & Associés



Anne-Elisabeth PANNIER

SG OPTION EUROPE SA
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2019

SG OPTION EUROPE

COMPTES ANNUELS

SG OPTION EUROPE SA
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2019

| | |
|---|----|
| BILAN ET HORS BILAN | 3 |
| Actif Passif..... | 4 |
| Hors Bilan..... | 6 |
| COMPTE DE RESULTAT | 7 |
| Compte de résultat..... | 8 |
| ANNEXE | 10 |
| Titres De Transaction, De Placement, D'investissement Et De L'activite De Portefeuille..... | 15 |
| Creances Sur Les Etablissements De Credit..... | 16 |
| Operations Avec La Clientele..... | 17 |
| Participations Et Autres Titres Detenus A Long Terme..... | 18 |
| Immobilisations Corporelles Et Incorporelles | 19 |
| Amortissement Des Immobilisations Corporelles Et Incorporelles..... | 19 |
| Ventilation Des Dotations..... | 19 |
| Comptes De Negociation Et De Reglement | 19 |
| Autres Actifs Et Comptes De Regularisation | 20 |
| Dettes Envers Les Etablissements De Credit | 21 |
| Operations Avec La Clientele..... | 21 |
| Dettes Representees Par Un Titre..... | 22 |
| Autres Passifs Et Comptes De Regularisation..... | 23 |
| Provisions Et Depreciations..... | 24 |
| Evolution Des Capitaux Propres | 25 |
| Variation Des Capitaux Propres..... | 26 |
| Produits Et Charges D'interets..... | 27 |
| Produit Net Des Commissions | 28 |
| Resultat Net Sur Operations Financieres | 28 |
| Charges Generales D'exploitation | 29 |
| Gains Ou Pertes Sur Actifs Immobilises..... | 29 |
| Impots Sur Les Benefices | 30 |
| ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS | 31 |
| Operations Non Inscrites Au Bilan..... | 32 |
| Operations En Devises..... | 33 |
| Engagements Sur Instruments Financiers A Terme | 33 |
| Emplois Et Ressources Ventiles Selon La Duree Restant A Courir | 34 |
| Identite De La Societe Consolidante..... | 34 |
| Integration Fiscale | 34 |
| Informations Concernant Les Entreprises Liees | 35 |
| Tableau Des Filiales Et Participations (1ère Partie)..... | 36 |
| Tableau Des Filiales Et Participations (2ème Partie)..... | 36 |
| Liste Des Filiales Et Participations..... | 37 |
| Honoraires Des Commissaires Aux Comptes..... | 37 |
| Tableau Des Flux De Trésorerie French Gaap..... | 38 |
| Resultats Financiers Au Cours Des Cinq Derniers Exercices..... | 39 |

BILAN
et HORS-BILAN

SG OPTION EUROPE SA
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2019

ACTIF

| <i>(En milliers d'EUR)</i> | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|-------------------|-------------------|
| Caisse, banques centrales, comptes courants postaux | - | - |
| Effets publics et valeurs assimilées (note 2) | 189 396 | 322 834 |
| Créances sur les établissements de crédit (note 3) | 16 544 533 | 18 410 668 |
| A vue | 188 684 | 258 331 |
| A terme | 16 355 850 | 18 152 337 |
| Opérations avec la clientèle (note 4) | 3 683 | 4 233 |
| Créances commerciales | - | - |
| Autres concours à la clientèle | 3 683 | 4 233 |
| Comptes ordinaires débiteurs | - | - |
| Obligations et autres titres à revenu fixe (note 2) | 11 211 097 | 10 896 042 |
| Actions et autres titres à revenu variable (note 2) | 1 601 565 | 1 355 703 |
| Participations et autres titres détenus à long terme (note 5) | 332 | 347 |
| Parts dans les entreprises liées | - | - |
| Immobilisations incorporelles (note 6) | - | - |
| Immobilisations corporelles (note 6) | - | - |
| Capital souscrit non versé | - | - |
| Actions propres | - | - |
| Comptes de négociation et de règlement (note 7) | 127 358 | 40 093 |
| Autres actifs (note 8) | 3 197 150 | 2 269 238 |
| Comptes de régularisation (note 8) | 4 076 597 | 7 307 365 |
| Total | 36 951 712 | 40 606 523 |

SG OPTION EUROPE SA
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2019

PASSIF

| <i>(En milliers d'EUR)</i> | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|-------------------|-------------------|
| Banques centrales, Comptes courants postaux | - | - |
| Dettes envers les établissements de crédit (note 9) | 26 989 990 | 29 104 034 |
| A vue | 1 445 139 | 229 800 |
| A terme | 25 544 851 | 28 874 233 |
| Opérations avec la clientèle (note 10) | 185 777 | 251 673 |
| Comptes d'épargne à régime spécial (note 10) | - | - |
| A vue | - | - |
| A terme | - | - |
| Autres dettes | 185 777 | 251 673 |
| A vue | 9 | 85 |
| A terme | 185 768 | 251 589 |
| Dettes représentées par un titre (note 11) | 1 714 504 | 2 506 856 |
| Bons de caisse | - | - |
| Titres de marché interbancaires et titres de créances négociables | 1 714 504 | 2 488 006 |
| Emprunts obligataires | - | 18 850 |
| Autres dettes représentées par un titre | - | - |
| Autres passifs (note 12) | 3 254 091 | 3 337 511 |
| Comptes de régularisation (note 12) | 568 596 | 707 692 |
| Provisions (note 13) | 4 177 134 | 4 639 643 |
| Comptes de négociation et de règlement (note 7) | 13 103 | 10 886 |
| Dettes subordonnées | - | - |
| Fonds pour risques bancaires généraux | - | - |
| Capitaux propres (note 14) | 48 518 | 48 227 |
| Capital | 6 512 | 6 512 |
| Primes d'émission | 18 224 | 18 224 |
| Réserves | 4 200 | 4 200 |
| Ecart de réévaluation | - | - |
| Provisions règlementées | - | - |
| Subvention d'investissement | - | - |
| Report à nouveau | 14 203 | 14 203 |
| Résultat de l'exercice | 5 379 | 5 087 |
| Total | 36 951 712 | 40 606 523 |

Résultat de l'exercice en centimes : 5 378 560.75

Total du bilan en centimes : 36 951 712 441.52

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

SG OPTION EUROPE SA
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2019

HORS BILAN

| <i>(En milliers d'EUR)</i> | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|-------------------|-------------------|
| ENGAGEMENTS DONNES | 214 645 | 988 988 |
| Engagements de financement (note 21) | 118 515 | 890 176 |
| Engagements en faveur d'établissement de crédit | 118 515 | 890 176 |
| Engagements en faveur de la clientèle | - | - |
| Engagements de garantie | - | - |
| Engagements en faveur d'établissement de crédit | - | - |
| Engagements en faveur de la clientèle | - | - |
| Engagements sur titres (note 21) | 96 130 | 98 813 |
| Titres à livrer | - | - |
| Autres engagements donnés | 96 130 | 98 813 |
| ENGAGEMENTS RECUS | 482 096 | 4 773 648 |
| Engagements de financement (note 21) | 131 655 | 2 218 539 |
| Engagements reçus d'établissement de crédit | 131 655 | 2 218 539 |
| Engagements reçus de la clientèle | - | - |
| Engagements de garantie | - | - |
| Engagements reçus d'établissement de crédit | - | - |
| Engagements reçus de la clientèle | - | - |
| Engagements sur titres (note 21) | 350 441 | 2 555 109 |
| Titres à recevoir | - | - |
| Autres engagements reçus | 350 441 | 2 555 109 |
| AUTRES ENGAGEMENTS | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
| Opérations en devises (note 22) | | |
| Engagements devises (achetées ou empruntées) à recevoir | 233 478 | 403 562 |
| Engagements devises (vendues ou prêtées) à donner | 101 577 | 143 123 |
| Engagements sur instruments financiers à terme (note 23) | 55 835 564 | 60 749 185 |
| Autres engagements (note 21) | | |
| Engagements donnés | 7 280 | 2 334 |
| Engagements reçus | 1 080 | - |
| Engagements douteux | - | - |

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

**COMPTE
de RESULTAT**

SG OPTION EUROPE SA
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2019

COMPTE DE RESULTAT

| <i>(En milliers d'EUR)</i> | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|--------------------|--------------------|
| PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE | | |
| + Intérêts et produits assimilés (note 15) | 2 921 134 | 1 450 672 |
| + Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les états de crédit | 2 822 560 | 1 359 535 |
| + Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle | (568) | 1 215 |
| + Intérêts et produits sur obligations et autres titres à revenu fixe | 16 431 | 18 466 |
| + Autres intérêts et produits assimilés | 82 711 | 71 457 |
| - Intérêts et charges assimilés (note 15) | (3 051 399) | (1 001 400) |
| - Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les états de crédit | (2 760 451) | (670 158) |
| - Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle | (357) | (1 599) |
| - Intérêts et charges sur obligations et autres titres à revenu fixe | (239 905) | (154 919) |
| - Autres intérêts et charges assimilés | (50 686) | (174 724) |
| + Revenus des titres à revenu variable | - | - |
| + Commissions (produits) (note 16) | 18 669 | 9 409 |
| - Commissions (charges) (note 16) | (5 776) | (9 432) |
| + / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation (note 17) | 145 969 | (424 903) |
| - Opérations sur titres de transaction | 2 943 411 | (2 282 301) |
| - Opérations de change | 2 161 | 1 451 |
| - Opérations sur instruments financiers | (2 799 603) | 1 855 947 |
| + / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés | - | - |
| - Plus ou moins value | - | - |
| - Dotations aux provisions et reprises | - | - |
| + Autres produits d'exploitation bancaire | 140 | 2 |
| - Opérations faites en commun | - | - |
| + Autres produits d'exploitation bancaire | 140 | 2 |
| - Autres produits non bancaires | - | - |
| - Autres charges d'exploitation bancaire | (247) | (394) |
| - Opérations faites en commun | - | - |
| - Autres charges d'exploitation bancaires | (247) | (394) |
| PRODUIT NET BANCAIRE | 28 489 | 23 955 |
| - Charges générales d'exploitation (note 18) | (19 518) | (16 182) |
| - Frais de personnel | - | - |
| - Autres frais administratifs | (19 518) | (16 182) |
| - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | - | - |
| RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION | 8 971 | 7 773 |
| - Coût du risque | - | - |
| - Coût du risque sur établissement de crédit | - | - |
| - Coût du risque sur la clientèle | - | - |
| - Coût du risque sur portefeuille titres | - | - |
| - Autres opérations | - | - |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | 8 971 | 7 773 |
| + / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés (note 19) | (32) | 512 |
| - Immobilisations financières | (32) | 512 |
| - Immobilisations incorporelles | - | - |
| - Immobilisations corporelles | - | - |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOT | 8 939 | 8 285 |
| + / - Résultat exceptionnel | - | - |
| - Impôt sur les bénéfices (note 20) | (3 560) | (3 197) |
| + / - Dotation / reprises de FRBG et provisions réglementées | - | - |
| RESULTAT NET DE L'EXERCICE | 5 379 | 5 087 |

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

ANNEXE

SG OPTION EUROPE SA

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2019

ANNEXE

NOTE 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux de la société SG Option Europe sont établis conformément aux dispositions définies par le règlement ANC N°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - Indépendance des exercices,
- Et conformément aux règles générales et bancaires d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE ET COMPARABILITE DES COMPTES

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENT D'ESTIMATION

Aucun changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit ; créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours pour la clientèle.

Une opération est classée dans la catégorie "au jour le jour" lorsque sa durée initiale est au plus égale à un jour ouvrable. Au-delà d'une durée initiale supérieure à un jour ouvrable, l'opération est classée dans la catégorie "à terme".

Les intérêts courus non échus sur ces créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation en fonction du risque encouru est constituée pour chacune d'elles.

Au 31 décembre 2019, aucune dépréciation n'a été constatée.

CREANCES DOUTEUSES

Par application du règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, sont distingués comptablement les en-cours sains et les en-cours douteux.

Sont des en-cours douteux, les en-cours porteurs d'un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour le crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur des collectivités locales),
- Lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non recouvrement,
- S'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie, notamment des procédures de surendettement, de redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal correctionnel.

Par contagion, le classement d'un en-cours en douteux sur une contrepartie entraîne obligatoirement le déclassement de tous les engagements liés à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions (sauf cas de litiges ponctuels ou d'un risque de crédit dépendant de la solvabilité d'un tiers).

Les en-cours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations correspondant à la perte probable.

Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique « Coût du risque ».

PORTEFEUILLE TITRES

Le règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire modifié par le règlement 2005-01 qui a été modifié par le règlement 2008-07 et le 2008-17 du Comité de la Réglementation Comptable et l'instruction 90-03 de la Commission Bancaire définissent les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres.

Les titres sont classés en fonction de :

- La nature du revenu : le revenu attaché aux titres peut-être fixe ou variable.

Les titres à revenu fixe sont représentés par des titres à taux d'intérêt fixe et des titres participatifs institués par la loi du 3 janvier 1983. Ce sont donc principalement des obligations, des bons du Trésor, des titres de créances négociables, et des titres similaires, que leur taux soit fixe ou révisable.

Les titres à revenu variable sont tous les autres, essentiellement des actions. Ce sont donc des titres pour lesquels le revenu est tributaire des résultats de l'émetteur et de la décision de distribution.

- L'intention de détention selon leur portefeuille de destination : il est possible de classer les titres en six catégories ou portefeuilles qui correspondent à autant de motivations: transaction, placement, investissement, participations et parts dans les entreprises liées, activité de portefeuille et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention. Les titres peuvent faire l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Entre la date de négociation des titres et leur transfert de propriété, l'engagement d'achat ou de vente est enregistré dans un compte de hors bilan "Titres à recevoir / à livrer".

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais d'acquisition.

SG OPTION EUROPE SA

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2019

* TITRES DE TRANSACTION

Ce sont des titres, qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché.

Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

A la clôture de l'exercice, les titres de transaction sont évalués sur la base de leur valeur de marché.

Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique "Résultat net des opérations financières". Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont également classés au sein de cette rubrique.

* TITRES DE PLACEMENT

Ce sont des titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres visés au paragraphe 3 bis du règlement 90-01 (c'est-à-dire : titres de participation, parts dans les entreprises liées,).

• Actions et autres titres à revenus variables

Les actions sont inscrites au bilan à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition, ou à leur valeur d'apport. Si les titres proviennent du portefeuille de transaction, ils sont enregistrés au prix du marché le jour du transfert.

À la clôture de l'exercice, les titres sont évalués par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent.

Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées. En cas de moins-values latentes, une dépréciation du portefeuille titres, appréciée par ensembles homogènes de titres, est constatée en comptabilité.

Les revenus attachés aux actions de placement sont portés au compte de résultat dans la Rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

Les dotations et reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres sont comptabilisées dans la rubrique "Gains ou Pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

• Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, frais exclus, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition.

Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie résiduelle des titres concernés. Les intérêts courus à recevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique "Produits d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe" du compte de résultat.

A la clôture de l'exercice, les titres sont estimés selon leur valeur probable de négociation, et dans le cas de titres cotés, des cours de bourse les plus récents. Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence, cette provision peut être appréciée par ensembles homogènes de titres. Les plus-values ne sont pas comptabilisées, et ne peuvent venir compenser les moins-values des autres titres.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation, ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres sont enregistrées dans la rubrique « Résultat net des opérations financières » du compte de résultat.

* TITRES D'INVESTISSEMENT

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels SG Option Europe a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance.

A cette intention s'ajoute l'obligation de leur affecter des ressources globalement adossées ou encore de les protéger par une opération de couverture sur un marché d'instruments financiers à terme.

A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation, ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou Pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Au 31 décembre 2019, la société ne détient aucune valeur entrant dans cette catégorie.

* TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

Il s'agit d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle.

Aucun titre de cette nature ne figure au bilan de clôture.

* TITRES DE PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

Il s'agit de titres de participation et parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité de notre société ou du groupe Société Générale et répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés intégrées globalement ou proportionnellement ou émis par les sociétés mises en équivalence ;
- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des dirigeants communs avec la société détentrice, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
- titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle du Groupe.

A la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de payer pour acquérir ces titres avec le même objectif de détention.

Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de bourse des trois derniers mois.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres.

Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la Rubrique "Revenus des titres à revenus variables".

SG OPTION EUROPE SA

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2019

Les dotations et reprises de provision, ainsi que les plus ou moins-values de cessions de ces titres sont comptabilisées dans la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

* AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME

Ils représentent les investissements réalisés sous forme de titres par la société dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec la société émettrice, mais sans influence dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Au 31 décembre 2019, aucun titre entrant dans cette catégorie n'est inscrit au bilan de la société.

* Cas particulier des EMTN structurés émis par SG, SGA, SG Issuer et SG Effekten enregistrés parmi les titres de transaction

SG Option Europe détient dans le portefeuille de titres de transaction des EMTN structurés émis par SG, SGA, SG Issuer et SG Effekten en vue d'assurer la liquidité du marché sur ces titres. Le financement de cette activité est constitué de dépôts à terme interbancaires indexés, conclus avec les sociétés émettrices, dont les indexations répliquent parfaitement celles des EMTN structurés détenus par SG Option Europe.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), hors frais d'acquisition ou à leur valeur de réévaluation lorsqu'elles en font l'objet.

Les amortissements ont été calculés suivant la durée réelle ou estimée d'utilisation des biens en utilisant le mode d'amortissement suivant :

| <u>Nature immobilisation</u> | <u>Mode</u> | <u>Durée d'utilisation</u> |
|------------------------------------|-------------|----------------------------|
| Logiciels | L | 3 ans (1an fiscalement) |
| Matériel de bureau et informatique | L | 5 ans |
| Mobilier | L | 10 ans |
| Agencement des constructions | L | 20 ans |

Les dotations aux amortissements ont été portées au compte de résultat dans la rubrique « Dotations aux Amortissements ».

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les dettes envers les établissements de crédit sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des dettes. Les dettes intègrent les dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont ventilées selon le support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés au bilan parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées ».

INTERÊTS ET COMMISSIONS

Les intérêts et agios sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont comptabilisées en respectant les éventuels décalages intervenant entre la facturation et l'exécution effective du service, et donnent lieu à une régularisation afin que les charges et produits acquis à l'exercice lui soient effectivement rattachés.

COÛT DU RISQUE

Société Générale est parvenue à des accords avec le U.S. Department of Justice (« DOJ ») et le Parquet National Financier français (« PNF ») mettant fin à leurs enquêtes relatives à certaines opérations avec des contreparties libyennes, en ce inclus la Libyan Investment Authority (« LIA »).

Dans le cadre de ces accords, Société Générale a accepté le 6 juin 2018 (i) de signer avec le DOJ, un accord de suspension des poursuites (« deferred prosecution agreement ») d'une durée de trois ans. Il sera définitivement mis fin à ces poursuites contre Société Générale si celle-ci respecte les termes de cet accord, ce qu'elle s'est engagée pleinement à faire et (ii) de payer 292,8 millions de dollars au DOJ et 250,15 millions d'euros (292,8 millions de dollars) au PNF. Le paiement de ces montants est entièrement couvert par Société Générale et n'a aucun impact sur les comptes de SG Option Europe.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions inscrites au passif du bilan sont comptabilisées conformément au règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014.

Les provisions pour risques et charges représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de manière précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie attendue de celui-ci.

Ces provisions couvrent des risques identifiés à l'actif et au passif du bilan et au hors bilan.

Les dotations et les reprises de provisions sont classées par nature dans les rubriques correspondantes du compte de résultat.

OPERATIONS EN DEVICES

Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes en devises étrangères sont comptabilisées dans le compte de résultat.

SG OPTION EUROPE SA

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2019

Conformément aux règlements ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014, les opérations enregistrées en devises au bilan ou au hors bilan sont converties sur la base des cours de change officiels au comptant à la date de clôture.

Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation".

OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme de taux ou de devises sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014. Les engagements nominaux sur les instruments à terme sont présentés sous une ligne unique au hors bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours, il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés.

Il convient de distinguer deux cas en matière de comptabilisation des résultats afférents à ces instruments.

a) Opérations de couverture affectée :

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés au compte de résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. Dans le cas où ils concernent des instruments autres que de taux (instruments sur actions, indices boursiers, de change, etc), ils sont comptabilisés en "résultat net des opérations financières" dans la rubrique "résultat sur instruments financiers à terme". Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits "prorata temporis" au compte de résultat. Ils sont inscrits en "résultat net des opérations financières" dans la rubrique "résultat sur instruments financiers à terme".

b) Opérations isolées :

Ces opérations incluent, d'une part des instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé, d'autre part, des instruments (tels que les dérivés de crédit, options complexes...) qui, bien que négociés de gré à gré sur des marchés dont la liquidité est moindre, sont inclus dans des portefeuilles de transaction. Ces opérations sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture ; en l'absence de marché liquide, cette valeur est généralement déterminée à partir de modèles internes. Ces valorisations sont corrigées le cas échéant d'une décote prudentielle (Reserve Policy) déterminée en fonction des instruments concernés et des risques associés et intégrant :

- une valorisation prudente de l'ensemble des instruments, quelle que soit la liquidité du marché,
- une réserve estimée en fonction de la taille de la position et destinée à couvrir le risque d'emprise,
- une correction au titre de la moindre liquidité des instruments et des risques de modèles dans le cas des produits complexes ainsi que des opérations traitées sur des marchés moins liquides (car récents ou plus spécialisés).

Par ailleurs, pour les opérations sur instruments financiers à terme de taux d'intérêts négociés de gré à gré, la valeur de marché intègre le risque de contrepartie et la valeur actualisée des frais de gestion futurs.

Les gains ou pertes latents ou réalisés correspondants sont directement portés au résultat de l'exercice. Ils sont inscrits au compte de résultat en "résultat net des portefeuilles de négociation".

Les pertes et profits relatifs à certains contrats conclus dans le cadre notamment des activités de trésorerie gérées par la salle des marchés afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêts, sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou "prorata temporis", selon la nature de l'instrument. En fin d'exercice, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques dont la contrepartie est enregistrée en "résultat net des portefeuilles de négociation".

GAINS ET PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

Ce poste regroupe les plus ou moins-values de cession et les dotations nettes aux provisions pour dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement et immobilisations d'exploitation.

Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du Produit Net Bancaire.

CHARGE FISCALE

SG Option Europe a conclu une convention d'intégration fiscale avec Société Générale.

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 % et de 0 % pour les plus-values à long terme excepté la quote-part de 12 % imposée au taux de droit commun.

Les sociétés françaises sont soumises sur la base de l'impôt dû avant imputation des crédits d'impôt, à une Contribution Sociale sur les Bénéfices des sociétés de 3,3 %.

Suite à l'adoption de la loi de finance rectificative parue en 2013, une majoration de 10,7 % du montant de l'impôt sur les sociétés a été instaurée pour les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros au titre des exercices clos entre le 31/12/2011 et le 31/12/2015.

Les crédits d'impôt attachés aux revenus mobiliers sont portés en déduction du montant de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice.

TRANSACTIONS ENTRE LES PARTIES LIEES

Conformément au règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014, relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan, modifiant le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2002-04 relatif aux documents de synthèse individuels des entreprises d'investissement, la société SG Option Europe ne donne pas d'information en annexe pour tout ou partie des raisons suivantes :

- Les transactions effectuées ont été conclues à des conditions normales de marché ;
- Les transactions effectuées concernent des opérations avec sa société mère, les filiales qu'elle détient (directement ou indirectement) en quasi-totalité ou entre ses filiales détenues en quasi-totalité.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

L'épidémie du COVID-19, apparue en janvier 2020, a entraîné une crise sanitaire mondiale. La Société a mis en œuvre des mesures appropriées pour ses employés et pour répondre aux besoins de ses clients. Bien qu'il soit difficile d'évaluer de façon précise les impacts de cette crise à date, l'intégralité des opérations de l'entité ont pu être maintenues.

L'entité SG Option Europe considère cette pandémie comme un événement survenu après la date de clôture qui ne nécessite pas d'ajustement de l'évaluation des actifs et passifs comptables de l'entité.

La situation évoluant rapidement, il n'est pas possible de fournir une estimation quantitative de l'impact potentiel de cet événement sur la situation économique de l'entité. Néanmoins nous avons constaté une hausse sensible de l'activité de marché lié à une volatilité importante.

Son incidence sera donc intégrée dans les estimations de l'entité courant 2020.

**INFORMATIONS
BILAN ET RESULTAT**

SG OPTION EUROPE SA
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2019

Note 2

1 - TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

| | 31/12/2019 | | | | | 31/12/2018 |
|--|-----------------------|---------------------|--------------------------------------|-------------------------|-------------------|-------------------|
| | Titres de transaction | Titres de placement | Titres de l'activité de portefeuille | Titres d'investissement | Total | Total |
| <i>(En milliers d'EUR)</i> | | | | | | |
| Effets publics et valeurs assimilées | | | | | | |
| Valeur brute | 189 396 | | | | 189 396 | 322 834 |
| Créances rattachées | | | | | - | |
| Dépréciations | | | | | - | |
| Valeur nette au bilan | 189 396 | - | - | - | 189 396 | 322 834 |
| Obligations et autres titres à revenus fixe | | | | | | |
| Valeur brute * | 11 108 835 | 99 999 | | | 11 208 834 | 10 893 661 |
| <i>* Dont émis par des organismes publics</i> | | | | | | |
| Créances rattachées | 2 177 | 86 | | | 2 263 | 2 381 |
| Dépréciations | | | | | - | |
| Valeur nette au bilan | 11 111 012 | 100 085 | - | - | 11 211 097 | 10 896 042 |
| Actions et autres titres à revenu variable | | | | | | |
| Valeur brute | 1 601 565 | | | | 1 601 565 | 1 355 703 |
| Créances rattachées | | | | | - | |
| Dépréciations | | | | | - | |
| Valeur nette au bilan | 1 601 565 | - | - | - | 1 601 565 | 1 355 703 |
| Total | 12 901 973 | 100 085 | - | - | 13 002 058 | 12 574 579 |

2 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES TITRES

| <i>(En milliers d'EUR)</i> | Titres de transaction | Titres de placement | Titres de l'activité de portefeuille | Titres d'investissement | 31/12/2019 |
|--|-----------------------|---------------------|--------------------------------------|-------------------------|------------|
| Ventilation des titres à revenu fixe ou variable | | | | | |
| Titres cotés | 1 655 785 | | | | 1 655 785 |
| Titres non cotés | 11 054 615 | 99 999 | | | 11 154 614 |
| Ventilation des titres à revenu fixe ou variable par émetteur | | | | | |
| Etablissements de crédit | 10 952 834 | 99 999 | | | 11 052 833 |
| Etat | | | | | - |
| Autres émetteurs | 1 757 566 | | | | 1 757 566 |

| <i>(En milliers d'EUR)</i> | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--|------------|--------------|
| Valeur estimée des titres de placement : | 251 | 2 610 |
| Plus values latentes * | 231 | 2 589 |
| Résultat latent du portefeuille d'investissement hors portefeuille reclassé | | |
| Montant des primes et décotes afférentes aux titres de placement et d'investissement | 20 | 21 |

SG OPTION EUROPE SA
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2019

Note 3

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

| <i>(En milliers d'EUR)</i> | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|-------------------|-------------------|
| Comptes et prêts | 16 537 126 | 18 402 431 |
| A vue : | 188 683 | 258 331 |
| Comptes ordinaires | 183 935 | 211 614 |
| Prêts et comptes au jour le jour | 4 748 | 46 717 |
| Valeurs reçues en pension au jour le jour | | |
| A terme : | 16 348 443 | 18 144 100 |
| Prêts et comptes à terme | 16 348 443 | 18 144 100 |
| Prêts subordonnés et participatifs | | |
| Valeurs reçues en pension à terme | | |
| Créances rattachées | 7 407 | 8 237 |
| Créances douteuses | | |
| Total brut | 16 544 533 | 18 410 668 |
| Dépréciations | | |
| Total net | 16 544 533 | 18 410 668 |
| Titres reçus en pension | | |
| Créances rattachées | | |
| Total | 16 544 533 | 18 410 668 |

SG OPTION EUROPE SA
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2019

Note 4

OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

| <i>(En milliers d'EUR)</i> | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---------------------------------------|--------------|--------------|
| Créances commerciales | | |
| Autres concours à la clientèle | 3 683 | 4 233 |
| Crédits de trésorerie | | |
| Crédits à l'exportation | | |
| Crédits à l'équipement | | |
| Crédits à l'habitat | | |
| Autres crédits à la clientèle | 3 683 | 4 233 |
| Comptes ordinaires débiteurs | | |
| Opérations d'affacturage | | |
| Créances rattachées | | |
| Créances douteuses | | |
| Total brut | 3 683 | 4 233 |
| Dépréciations | | |
| Total net | 3 683 | 4 233 |
| Valeurs reçues en pension | | |
| Titres reçus en pension | | |
| Créances rattachées | | |
| Total | 3 683 | 4 233 |

SG OPTION EUROPE SA
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2019

Note 5

1 - PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME

| <i>(En milliers d'EUR)</i> | 31/12/2018 | Augmen- tation | Diminution | Autres | 31/12/2019 |
|---|------------|-------------------|------------|--------|------------|
| Titres de participation | | | | | |
| Valeur brute * | 1 657 | | | 84 | 1 741 |
| * Dont titres cotés | | | | | |
| Créances rattachées | | | | | - |
| Dépréciations * | (1 310) | (32) | | (67) | (1 409) |
| * Dont titres cotés | | | | | |
| Valeur nette au bilan | 347 | (32) | - | 17 | 332 |
| Autres titres détenus à long terme | | | | | |
| Valeur brute * | | | | | - |
| * Dont titres cotés | | | | | |
| Créances rattachées | | | | | - |
| Dépréciations * | | | | | - |
| * Dont titres cotés | | | | | |
| Valeur nette au bilan | - | - | - | - | - |

2 - PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

| <i>(En milliers d'EUR)</i> | 31/12/2018 | Augmen- tation | Diminution | Autres (1) | 31/12/2019 |
|---------------------------------|------------|-------------------|------------|------------|------------|
| Etablissements de crédit | - | - | - | - | - |
| Côtés | | | | | - |
| Non cotés | | | | | - |
| Autres | - | - | - | - | - |
| Côtés | | | | | - |
| Non cotés | | | | | - |
| Depréciations (2) | | | | | - |
| Total net | - | - | - | - | - |

SG OPTION EUROPE SA
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2019

Note 6

1 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

| <i>(En milliers d'EUR)</i> | Valeur brute 31/12/2018 | Acquisitions | Cessions | Autres mouvements | Valeur brute 31/12/2019 | Amortissement provisions et dépréciations | Valeur nette 31/12/2019 |
|-------------------------------|----------------------------|--------------|----------|----------------------|----------------------------|---|----------------------------|
| Immobilisations incorporelles | 862 | | | | 862 | (862) | - |
| Immobilisations corporelles | 645 | - | - | - | 645 | (645) | - |
| Terrains | | | | | - | | - |
| Constructions | | | | | - | | - |
| Installations techniques | | | | | - | | - |
| Matériels et outillages | | | | | - | | - |
| Autres | 645 | | | | 645 | (645) | - |
| Total | 1 507 | - | - | - | 1 507 | (1 507) | - |

2 - AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

| <i>(En milliers d'EUR)</i> | Montant au 31/12/2018 | Dotations | Reprises | Autres mouvements | Montant au 31/12/2019 |
|-------------------------------|--------------------------|-----------|----------|-------------------|--------------------------|
| Immobilisations incorporelles | (862) | | | | (862) |
| Immobilisations corporelles | (645) | - | - | - | (645) |
| Terrains | | | | | - |
| Constructions | | | | | - |
| Installations techniques | | | | | - |
| Matériels et outillages | | | | | - |
| Autres | (645) | | | | (645) |
| Total | (1 507) | - | - | - | (1 507) |

3 - VENTILATION DES DOTATIONS

| <i>(En milliers d'EUR)</i> | Linéaire | Exceptionnel | Dotation dérogatoire | Reprise dérogatoire | Dotation 2019 |
|-------------------------------|----------|--------------|-------------------------|---------------------|---------------|
| Immobilisations incorporelles | | | | | - |
| Immobilisations corporelles | | | | | - |
| Total | | - | - | - | - |

Note 7

COMPTES DE NEGOCIATION ET DE REGLEMENT

| <i>(En milliers d'EUR)</i> | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|----------------|---------------|
| Actif | 127 358 | 40 093 |
| Comptes de négociations et règlements Actifs | 127 358 | 40 093 |
| Passif | 13 103 | 10 886 |
| Comptes de négociations et règlements Passifs | 13 103 | 10 886 |

SG OPTION EUROPE SA
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2019

Note 8

1 - AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

| <i>(En milliers d'EUR)</i> | | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|-------------------|------------------|------------------|
| Autres actifs : | Sous-total | 3 197 150 | 2 269 238 |
| Compte courant SG impôt groupe | | | |
| Primes sur instruments conditionnels achetés | | 2 214 069 | 2 211 940 |
| Dépôts de garantie versés | | 982 607 | 56 707 |
| Débiteurs divers | | 474 | 585 |
| Créances rattachées | | | 6 |
| Comptes de régularisation : | Sous-total | 4 076 597 | 7 307 365 |
| <i>Autres comptes de régularisation</i> | | 4 056 723 | 7 303 650 |
| Comptes d'ajustement sur instruments financiers à terme | | 3 942 277 | 7 228 415 |
| Charges comptabilisées d'avance | | 331 | 990 |
| Comptes de régularisation : Divers | | 114 115 | 74 245 |
| Produits à recevoir | | 19 874 | 3 715 |
| Autres produits à recevoir | | 19 874 | 3 715 |
| Créances sur les établissements de crédit | | | |
| Opérations avec la clientèle | | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | | | |
| Actions et autres titres à revenu variable | | | |
| Participations et autres titres détenus à long terme | | | |
| Parts dans les entreprises liées | | | |
| Immobilisations corporelles et incorporelles | | | |
| Actions propres | | | |
| Comptes de négociation et règlement | | | |
| Autres actifs | | | |
| Comptes de régularisation | | | |
| Impôts différés | | | |
| Autres comptes de régularisation | | | |
| | Total brut | 7 273 747 | 9 576 603 |
| Dépréciations | | | |
| | Total net | 7 273 747 | 9 576 603 |

2 - REPARTITION DES DEPOTS DE GARANTIE

| <i>(En milliers d'EUR)</i> | Comptes propres | Comptes de tiers | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|----------------------------|-----------------|------------------|------------|------------|
| Dépôts de garantie versés | 982 607 | | 982 607 | 56 707 |

SG OPTION EUROPE SA
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2019

Note 9

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

| <i>(En milliers d'EUR)</i> | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--|-------------------|-------------------|
| Dettes à vue : | 1 445 139 | 229 800 |
| Dépôts et comptes ordinaires | 168 338 | 109 491 |
| Comptes et emprunts au jour le jour | 1 276 801 | 120 309 |
| Valeurs données en pension au jour le jour | | |
| Dettes à terme : | 25 479 991 | 28 814 012 |
| Emprunts et comptes à terme | 25 479 991 | 28 814 012 |
| Valeurs données en pension à terme | | |
| Dettes rattachées | 64 860 | 60 222 |
| Titres donnés en pension | | |
| Total | 26 989 990 | 29 104 034 |

Note 10

OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

| <i>(En milliers d'EUR)</i> | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--|----------------|----------------|
| Comptes d'épargne à régime spécial : | - | - |
| A vue | | |
| A terme | | |
| Autres dettes envers la clientèle à vue : | 9 | 85 |
| Sociétés et entrepreneurs individuels | | |
| Particuliers | | |
| Clientèle financière | | |
| Autres | 9 | 85 |
| Autres dettes envers la clientèle à terme : | 185 768 | 251 588 |
| Sociétés et entrepreneurs individuels | | |
| Particuliers | | |
| Clientèle financière | 185 768 | 251 588 |
| Autres | | |
| Dettes rattachées | | |
| Total dettes envers la clientèle | 185 777 | 251 673 |
| Valeurs données en pension à la clientèle | | |
| Titres donnés en pension à la clientèle | | |
| Total | 185 777 | 251 673 |

SG OPTION EUROPE SA
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2019

Note 11

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

| <i>(En milliers d'EUR)</i> | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--|------------------|------------------|
| Bons de caisse | | |
| Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables | 1 714 504 | 2 488 006 |
| Emprunts obligataires | | 18 850 |
| Autres dettes représentées par un titre | | |
| Sous-total | 1 714 504 | 2 506 856 |
| Dettes rattachées | | |
| Total | 1 714 504 | 2 506 856 |

SG OPTION EUROPE SA
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2019

Note 12

1 - AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

| <i>(En milliers d'EUR)</i> | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|------------------|------------------|
| Opérations sur titres | 3 155 883 | 3 254 573 |
| Dettes et titres empruntés | | |
| Autres dettes de titres | 1 040 467 | 1 188 670 |
| Instruments conditionnels vendus | 2 115 416 | 2 065 903 |
| Autres passifs | 98 208 | 82 938 |
| Compte courant SG impôt groupe | 3 564 | 2 685 |
| Versement restant à effectuer sur titres | | |
| Dépôts de garantie reçus | 59 358 | 79 297 |
| Créditeurs divers | 35 173 | 575 |
| Dettes rattachées sur les intérêts de prêts et emprunts | 113 | 381 |
| Comptes de régularisation | 568 596 | 707 692 |
| Charges à payer | 375 035 | 599 351 |
| Dettes envers les établissements de crédit | | |
| Opérations avec la clientèle | | |
| Autres charges à payer | 13 826 | 16 074 |
| Comptes de régularisation | 361 209 | 583 277 |
| Comptes de négociation et règlement | | |
| Dettes subordonnées | | |
| Impôts différés | | |
| Produits constatés d'avance | 193 561 | 108 341 |
| Autres produits constatés d'avance | 193 561 | 108 341 |
| Autres comptes de régularisation | | |

2 - REPARTITION DES DEPOTS DE GARANTIE

| <i>(En milliers d'EUR)</i> | Comptes propres | Comptes de tiers | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|----------------------------|-----------------|------------------|------------|------------|
| Dépôts de garantie reçus | 59 358 | | 59 358 | 79 297 |

SG OPTION EUROPE SA
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2019

Note 13

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

| <i>(En milliers d'EUR)</i> | 31/12/2018 | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Autres mouvements | 31/12/2019 |
|---|------------|------------------------------|--------------------|------------------------|-------------------|------------|
| PROVISIONS | 4 639 643 | 4 177 134 | (4 639 643) | | - | 4 177 134 |
| Provisions | 4 639 643 | 4 177 134 | (4 639 643) | | - | 4 177 134 |
| Engagement hors-bilan avec les établissements de crédit | | | | | | - |
| Engagement hors-bilan avec la clientèle | | | | | | - |
| Provisions sectorielles et autres | | | | | | - |
| Provisions pour risques et charges | 4 639 643 | 4 177 134 | (4 639 643) | | | 4 177 134 |
| Provisions règlementées | - | - | - | | - | - |
| Autres | | | | | | - |
| <i>(En milliers d'EUR)</i> | 31/12/2018 | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Autres mouvements | 31/12/2019 |
| DEPRECIATIONS | - | - | - | | - | - |
| Dépréciations d'actifs | - | - | - | | - | - |
| Opérations avec les établissements de crédit | | | | | | - |
| Opérations avec la clientèle | | | | | | - |
| Opérations sur autres actifs | | | | | | - |
| Dépréciation de titres | | | | | | - |
| | | Total des dotations : | | 4 177 134 | | |
| | | Total des reprises : | | (4 639 643) | | |

SG OPTION EUROPE SA
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2019

Note 14

1 - EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'EUR)

| Affectation du résultat de l'exercice précédent | 31/12/2019 |
|---|---------------|
| Origine : | 19 290 |
| Report à nouveau antérieur | 14 203 |
| Résultat de la période | 5 087 |
| Prélèvement sur les réserves | |
| Autres mouvements | |
| Affectation (1) : | 19 290 |
| Réserve légale | |
| Autres réserves | |
| Dividendes | 5 087 |
| Autres répartition | |
| Report à nouveau | 14 203 |

(1) La variation des postes de réserves et de report à nouveau par rapport à l'exercice précédent résulte de l'affectation du résultat au 31 décembre 2018 décidée par l'assemblée générale ordinaire en date du 31 mai 2019.

2 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est composé de 407 000 actions de 16 € de nominal, entièrement libérées.

3 - VENTILATION DES RESERVES

| (En milliers d'EUR) | Montant |
|----------------------|--------------|
| Réserve légale | 4 200 |
| Réserves statutaires | |
| Autres réserves | |
| Total | 4 200 |

4 - PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

| (En milliers d'EUR) | Montant |
|------------------------------|---------------|
| Résultat disponible | 19 582 |
| Report à nouveau antérieur | 14 203 |
| Résultat de la période | 5 379 |
| Prélèvement sur les réserves | |
| Affectation (1) : | 19 582 |
| Réserve légale | |
| Autres réserves | |
| Dividendes | 5 372 |
| Autres répartition | |
| Report à nouveau | 14 210 |

SG OPTION EUROPE SA
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2019

Note 14 (suite)

5 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

| <i>(En milliers d'EUR)</i> | 31/12/2018 | Augmentation | Diminution | 31/12/2019 |
|-----------------------------|---------------|--------------|--------------|---------------|
| Capital | 6 512 | | | 6 512 |
| Primes d'émission | 18 224 | | | 18 224 |
| Réserves | 4 200 | | | 4 200 |
| Ecart de réévaluation | - | | | - |
| Provisions règlementées | - | | | - |
| Subvention d'investissement | - | | | - |
| Report à nouveau | 14 203 | | | 14 203 |
| Résultat de l'exercice | 5 087 | 5 379 | 5 087 | 5 379 |
| Distribution | | | | - |
| Total | 48 227 | 5 379 | 5 087 | 48 518 |

SG OPTION EUROPE SA
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2019

Note 15

1 - PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

| <i>(En milliers d'EUR)</i> | Charges | produits | Net 2019 | Net 2018 |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Sur opérations avec les établissements de crédit : | 2 760 451 | 2 822 560 | 62 109 | 689 377 |
| Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les étés de crédit | 2 759 830 | 2 819 984 | 60 154 | 687 527 |
| Titres et valeurs reçus en pension | 621 | 2 576 | 1 955 | 1 850 |
| Autres | | | - | |
| Sur opérations avec la clientèle : | 357 | (568) | (925) | (384) |
| Créances commerciales | | | - | |
| Autres concours à la clientèle | | | - | |
| Comptes ordinaires débiteurs | | | - | |
| Titres et valeurs reçus en pension | 17 | (568) | (585) | (347) |
| Autres | 340 | | (340) | (37) |
| Sur obligations et autres titres à revenu fixe | 239 905 | 16 431 | (223 474) | (136 453) |
| Sur dettes subordonnées | | | - | |
| Autres Intérêts et produits ou charges assimilés | 50 686 | 82 711 | 32 025 | (103 267) |
| Total | 3 051 399 | 2 921 134 | (130 265) | 449 273 |

2 - REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE

| <i>(En milliers d'EUR)</i> | 2019 | 2018 |
|--|----------|----------|
| Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable | | |
| Dividendes sur titres de participation et autres titres à long terme | | |
| Part dans les entreprises liées | | |
| Autres | | |
| Total | - | - |

SG OPTION EUROPE SA
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2019

Note 16

PRODUIT NET DES COMMISSIONS

| <i>(En milliers d'EUR)</i> | Charges | Produits | Net 2019 | Net 2018 |
|--|--------------|---------------|---------------|-------------|
| Opérations avec les établissements de crédit | | | - | |
| Opérations avec la clientèle | | | - | |
| Opérations sur titres | 4 437 | 18 273 | 13 836 | 713 |
| Opérations de change et sur instruments financiers | 1 339 | 396 | (943) | (736) |
| Engagement de financement et de garantie | | | - | |
| Prestations de services et autres | | | - | |
| Total | 5 776 | 18 669 | 12 893 | (23) |

Note 17

RESULTAT NET SUR OPERATIONS FINANCIERES

| <i>(En milliers d'EUR)</i> | Net 2019 | Net fin 2018 |
|---|----------------|------------------|
| Résultat net sur portefeuille de négociation : | 145 969 | (424 903) |
| Résultat net des opérations sur titres de transaction | 2 943 411 | (2 282 301) |
| Résultat net des opérations de change | (2 161) | 1 451 |
| Résultat sur instruments financiers à terme | (2 799 603) | 1 855 947 |
| Résultat net sur titres de placement : | - | - |
| Plus-values de cession | | |
| Moins-values de cession | | |
| Dotation aux dépréciations | | |
| reprises de dépréciations | | |
| | 145 969 | (424 903) |

Le solde net de la dotation/reprise aux provisions pour Reserve Policy est intégré au solde du Résultat sur Instruments financiers à terme.
Ce montant représente un produit net de 1 224K€ au 31/12/2019

SG OPTION EUROPE SA
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2019

Note 18

1 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

| <i>(En milliers d'EUR)</i> | 2019 | 2018 |
|--|-----------------|-----------------|
| Frais de personnel | - | - |
| Salaires et traitements | | |
| Charges sociales et fiscales sur rémunérations | | |
| Autres | | |
| Autres frais administratifs | (19 518) | (16 182) |
| Impôts et taxes | (5 204) | (4 019) |
| Services extérieurs | (14 314) | (12 163) |
| Autres | | |
| Total | (19 518) | (16 182) |

Note 19

GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

| <i>(En milliers d'EUR)</i> | 2019 | 2018 |
|---|-------------|------------|
| Immobilisations corporelles | - | - |
| Plus-values de cession | | |
| Moins-values de cession | | |
| Immobilisations incorporelles | - | - |
| Plus-values de cession | | |
| Moins-values de cession | | |
| Titres de participation, parts dans les ent. liées et autres titres LT | (32) | 512 |
| Plus-values de cession | | 465 |
| Moins-values de cession | | |
| Dotations aux dépréciations ou provisions | (32) | |
| Reprises de dépréciations ou provisions | | 47 |
| Total | (32) | 512 |

SG OPTION EUROPE SA
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2019

Note 20

1 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

(En milliers d'EUR)

| | 2019 | 2018 |
|-------------------------|--------------|--------------|
| Charge fiscale courante | 3 560 | 3 197 |
| Charge fiscale différée | | |
| Total | 3 560 | 3 197 |

2 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

(En milliers d'EUR)

| | Résultat avant impôts | Retraitements | Incidence impôt sur les sociétés | | | Résultat après impôt |
|---|-----------------------|---------------|----------------------------------|-----------------------------|------------------|----------------------|
| | | | Impôts brut (1) | Avoir fiscal crédit d'impôt | Impôt net imputé | |
| Ventilation résultats | | | | | | |
| 1 - Taxé au taux normal | 13 484 | (247) | 4 412 | | 4 412 | 9 072 |
| 2 - Taxé au taux réduit ou non taxable | (4 513) | - | - | | - | (4 513) |
| I. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION (1 + 2) | 8 971 | (247) | 4 412 | - | 4 412 | 4 559 |
| 3 - Taxé au taux normal | | | - | | - | - |
| 4 - Taxé au taux réduit ou non taxable | | | - | | - | - |
| II. COUT DU RISQUE (3 + 4) | - | - | - | - | - | - |
| III. RESULTAT D'EXPLOITATION (I + II) | 8 971 | (247) | 4 412 | - | 4 412 | 4 559 |
| 5 - Taxé au taux normal | | | - | | - | - |
| 6 - Taxé au taux réduit ou non taxable | (32) | - | - | | - | (32) |
| IV. +/- GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES (5 + 6) | (32) | - | - | - | - | (32) |
| V. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (III + IV) | 8 939 | (247) | 4 412 | - | 4 412 | 4 527 |
| VI. RESULTAT EXCEPTIONNEL | | | - | | - | - |
| DOTATION NETTES AUX PROVISIONS REGLEMENTEES | | | - | | - | - |
| IMPOT COURANT | | | 4 412 | - | 4 412 | |
| IMPOT DIFFERE | | | | | - | - |
| CREDIT D'IMPOT COMPTABILISE | | | | (995) | (995) | 995 |
| CONTRIBUTIONS | | | 146 | | 146 | (146) |
| AUTRES (Complément IS 2018) | | | (2) | (1) | (3) | 3 |
| RESULTAT NET | 8 939 | (247) | 4 556 | (995) | 3 560 | 5 379 |

(1) Signes : l'impôt est signé en + pour une dette et en - pour une créance

**ENGAGEMENTS FINANCIERS,
AUTRES INFORMATIONS**

SG OPTION EUROPE SA
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2019

Note 21

OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

Conformément au règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Cette annexe regroupe les informations sur les engagements financiers et opérations qui ne figurent pas au bilan.

Sont présentées les opérations dont les risques et avantages en résultant sont significatifs et dont la divulgation est nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise.

1 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN COMPTABILISES

1.1 - HORS-BILAN - ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

(En milliers d'EUR)

| Nature | 31/12/2019 |
|--------------------------------------|----------------|
| Engagements donnés : | |
| Engagements de financement : | 118 515 |
| En faveur d'établissements de crédit | 118 515 |
| En faveur de la clientèle | |
| Engagements de garantie : | |
| D'ordre d'établissements de crédit | |
| D'ordre de la clientèle | |
| Engagements reçus : | |
| Engagements de financement : | 131 655 |
| D'établissements de crédit | 131 655 |
| De la clientèle | |
| Engagements de garantie : | |
| D'établissements de crédit | |
| De la clientèle | |

1.2 - HORS-BILAN - ENGAGEMENTS SUR TITRES

(En milliers d'EUR)

| Nature | 31/12/2019 |
|---------------------------------|----------------|
| Titres à livrer | - |
| Autres engagements reçus | 350 441 |

1.3 - HORS-BILAN - ENGAGEMENTS DOUTEUX

-

SG OPTION EUROPE SA
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2019

Note 22

OPERATIONS EN DEVISES

| Devise | 31/12/2019 | | | | | 31/12/2018 | | | | | | |
|--------------|------------|-------------------|--------|-------------------|--------------------|------------------|-------------------|-------------------|--------|--------------|--------------------|------------------|
| | Actif | contrevaleur | Passif | contrevaleur | Devises à recevoir | Devises à livrer | Actif | contrevaleur | Passif | contrevaleur | Devises à recevoir | Devises à livrer |
| | € | € | € | € | | | € | € | € | € | | |
| EUR | | 19 861 144 | | 19 861 144 | 21 | 21 | 23 036 530 | 23 036 530 | | | 24 | 24 |
| USD | | 12 574 376 | | 12 574 376 | 119 686 | 54 507 | 13 258 147 | 13 258 147 | | | 210 350 | 100 697 |
| GBP | | 2 845 563 | | 2 845 563 | 42 579 | 1 741 | 2 540 415 | 2 540 415 | | | 150 611 | 251 |
| JPY | | 371 990 | | 371 990 | 22 962 | - | 687 810 | 687 810 | | | | |
| Autres | | 1 298 639 | | 1 298 639 | 48 230 | 45 308 | 1 083 621 | 1 083 621 | | | 42 577 | 42 151 |
| Total | | 36 951 712 | | 36 951 712 | 233 478 | 101 577 | 40 606 523 | 40 606 523 | | | 403 562 | 143 123 |

Position de change portée en résultat : -

Note 23

1 - ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

| | Opérations de gestion de positions | Opérations de couverture | Juste valeur | Total | |
|--|------------------------------------|--------------------------|-----------------|-------------------|-------------------|
| | | | | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
| <i>(En milliers d'EUR)</i> | | | | | |
| Opérations fermes | 4 045 527 | - | (98 320) | 4 045 527 | 6 715 919 |
| <i>Opérations sur marchés organisés et assimilés :</i> | 178 723 | - | (18 832) | 178 723 | 226 040 |
| contrats à terme de taux d'intérêt | 110 740 | | (18 832) | 110 740 | 73 693 |
| contrats à terme de change | | | | | |
| autres contrats à terme | 67 983 | | | 67 983 | 152 347 |
| <i>Opérations sur marchés de gré à gré</i> | 3 866 625 | - | (79 488) | 3 866 804 | 6 489 879 |
| swaps de taux d'intérêt | 3 866 625 | | (78 645) | 3 866 625 | 6 259 262 |
| swaps financiers de devises | | | | | |
| FRA | | | | | |
| autres | | | (843) | - | 230 617 |
| Opérations conditionnelles | 51 790 037 | 179 | 98 269 | 51 790 216 | 54 033 266 |
| options de taux d'intérêt | | | | | |
| option de change | 215 889 | | 625 | 215 889 | 210 345 |
| option sur actions et indices | 51 574 145 | | 97 642 | 51 574 145 | 53 788 878 |
| autres options | 3 | 179 | 2 | 182 | 34 043 |
| Total | 55 835 385 | 179 | (51) | 55 835 564 | 60 749 185 |

2 - VENTILATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS SELON LEUR DUREE RESIDUELLE

| | Moins d'1 an | de 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | Total |
|---|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| <i>(En milliers d'EUR)</i> | | | | |
| Opérations conditionnelles | 36 392 791 | 4 444 191 | 10 953 234 | 51 790 216 |
| opérations sur marchés de gré à gré | 420 749 | 750 617 | 2 695 259 | 3 866 625 |
| Opérations sur marchés organisés et assimilés | 110 740 | | 67 983 | 178 723 |
| Total | 36 924 280 | 5 194 808 | 13 716 476 | 55 835 564 |

SG OPTION EUROPE SA
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2019

Note 24

EMPLOIS ET RESSOURCES VENTILES SELON LA DUREE RESTANT A COURIR

| (En milliers d'EUR) | Durée restant à courir au 31 décembre 2019 | | | | Total |
|--|--|---------------|-----------|------------|------------|
| | < 3 mois | 3 mois à 1 an | 1 à 5 ans | > 5 ans | |
| EMPLOIS | | | | | |
| Créances sur les établissements de crédit | 1 762 565 | 2 939 297 | 6 096 468 | 5 746 203 | 16 544 533 |
| Opérations avec la clientèle | 3 683 | - | - | - | 3 683 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 649 363 | 512 806 | 2 256 115 | 7 792 813 | 11 211 097 |
| Titres de transaction | | | | | - |
| Titres de placement | | | | | - |
| Titres d'investissement | | | | | - |
| Actions et autres titres à revenu variable | 199 106 | - | - | 1 402 459 | 1 601 565 |
| Titres de transaction | | | | | - |
| Titres de placement | | | | | - |
| Titres d'investissement | | | | | - |
| RESSOURCES | | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 3 485 887 | 2 494 661 | 7 683 586 | 13 325 856 | 26 989 990 |
| Opérations avec la clientèle | 9 | 132 852 | 52 916 | - | 185 777 |
| Dettes représentées par un titre | 31 687 | 989 488 | 497 229 | 196 100 | 1 714 504 |

Note 25

IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes annuels de la SA SG OPTION EUROPE sont inclus selon la méthode de l'intégration globale dans le périmètre de consolidation de :

SA SOCIETE GENERALE - 29 boulevard Haussmann 75009 PARIS

En conséquence, la société est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés ainsi qu'un rapport de gestion consolidé.

Note 26

INTEGRATION FISCALE

La Société SG OPTION EUROPE est intégrée fiscalement dans le groupe SOCIETE GENERALE depuis le 01/01/1994.

Son résultat fiscal ayant servi de base de calcul à l'impôt est le suivant :

Bénéfice à court terme de 13 236 288 €

Du fait de l'intégration fiscale, une dette de 3 563 673 € envers la société mère a été comptabilisée en compte courant SG au bilan par contrepartie au compte de résultat du poste impôt sur les bénéfices.

SG OPTION EUROPE SA
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2019

Note 27

INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Le présent état concerne les entreprises liées, c'est-à-dire celles susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation (sociétés détenues entre 10 et 50 %).

| <i>(En milliers d'EUR)</i> | 31/12/2019 | Part entreprises liées |
|---|----------------|------------------------|
| Postes de l'actif | | |
| Créances sur les établissements de crédit | 16 544 533 | 16 419 552 |
| Opérations avec la clientèle | 3 683 | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 11 211 097 | 11 162 247 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 1 601 566 | |
| Participations et autres titres détenus à long terme | 332 | |
| Parts dans les entreprises liées | | |
| Immobilisations | | |
| Comptes de négociation et de règlement | 127 358 | 2 311 |
| Autres actifs et comptes de régularisation | 7 273 749 | 6 435 302 |
| Postes du passif | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 26 989 989 | 26 836 529 |
| Opérations avec la clientèle | 185 776 | |
| Dettes représentées par un titre | 1 714 504 | 146 172 |
| Autres passifs et comptes de régularisation | 3 822 686 | 2 491 807 |
| Comptes de négociation et de règlement | 13 103 | |
| Provisions et subventions d'investissement | 4 177 135 | 3 951 772 |
| Dettes subordonnées | | |
| Postes du hors bilan | | |
| Engagements de financement | | |
| Engagements en faveur d'établissement de crédit | 118 516 | 117 749 |
| Engagements en faveur de la clientèle | | |
| Engagements reçus d'établissement de crédit | 131 655 | 120 023 |
| Engagements reçus de la clientèle | | |
| Engagements de garantie | | |
| Engagements en faveur d'établissement de crédit | | |
| Engagements en faveur de la clientèle | | |
| Engagements reçus d'établissement de crédit | | |
| Engagements reçus de la clientèle | | |
| Engagements sur titres | 446 571 | 277 871 |
| Opérations en devises | 335 056 | 150 098 |
| Engagements sur instruments financiers à terme | 55 835 564 | 52 393 076 |
| Autres engagements | 8 360 | 540 |
| Engagements douteux | | |
| Postes du compte de résultat | | |
| Intérêts et produits assimilés | 2 921 134 | 2 877 873 |
| Revenus des titres à revenu variable | | |
| Produits de commissions | 18 669 | |
| Intérêts et charges assimilés | (3 051 399) | (2 821 042) |
| Charges de commissions | (5 776) | (3 221) |
| Autres (Résultat net sur portefeuille de négociation) | 145 969 | 133 788 |

SG OPTION EUROPE SA
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2019

Note 28

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (1ère partie)

(En milliers d'EUR)

| Sociétés / Siège Social | 31/12/2019 | | | |
|---|------------|---|--------------------------------------|---|
| | Capital | Capitaux propres autre que le capital | Quote-part du capital détenu en % | Valeur comptable des titres détenus Brute Nette |
| I - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1 % DU CAPITAL DE SG OPTION EUROPE | | | | |
| A) Filiales (plus de 50 % du capital détenu par Sg Option Europe) | | | | - - |
| B) Participations (10 à 50 % du capital détenu par Sg Option Europe) | | | | - - |
| II - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS | | | | |
| A) Filiales non reprises au paragraphe I : | | | | - - |
| 1°/ Filiales françaises | | | | |
| 2°/ Filiales étrangères | | | | |
| B) Participations non reprises au paragraphe I : | | | | 1 741 332 |
| 1°/ Filiales françaises | | | | |
| 2°/ Filiales étrangères | | | | 1 741 332 |

Note 28 (suite)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (2ème partie)

(En milliers d'EUR)

| Sociétés / Siège Social | 31/12/2019 | | | | | |
|---|---|--|--|--|--|--|
| | Montant des prêts et avances consentis et non remboursés | Montant des cautions et avals donnés | Chiffres d'affaires HT du dernier exercice clos | Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos | Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice | Observations / Date du dernier exercice clos |
| I - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1 % DU CAPITAL DE SG OPTION EUROPE | | | | | | |
| A) Filiales (plus de 50 % du capital détenu par Sg Option Europe) | | | | | | |
| B) Participations (10 à 50 % du capital détenu par Sg Option Europe) | | | | | | |
| II - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS | | | | | | |
| A) Filiales non reprises au paragraphe I : | | | | | | |
| 1°/ Filiales françaises | | | | | | |
| 2°/ Filiales étrangères | | | | | | |
| B) Participations non reprises au paragraphe I : | | | | | | |
| 1°/ Filiales françaises | | | | | | |
| 2°/ Filiales étrangères | | | | | | |

SG OPTION EUROPE SA
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2019

Note 29

3 - LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(En milliers d'EUR)

| | Montant des capitaux propres | Résultat du dernier exercice | % détenu directement |
|--|---------------------------------|---------------------------------|-------------------------|
| A) Filiales (plus de 50 % du capital détenu par Sg Option Europe) | | | |
| | | | |
| B) Participations (10 à 50 % du capital détenu par Sg Option Europe) | | | |
| | | | |
| C) Autres titres détenus (Moins de 10 % du capital détenu par Sg Option Europe) | | | |
| | | | |
| Turquoise Global Holding limited | 40 017 | (3 747) | 0.75% |
| 10 Paternoster Square London | | | |
| D) Certificats d'association | | | |
| | | | |
| | | | |

Note 30

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires HT des lettres de mission de nos commissaires aux comptes, au titre de l'exercice 2019, s'élèvent à :

| | | |
|---------------------|---|-------------|
| DELOITTE & ASSOCIES | : | 97 900.00 € |
| ERNST & YOUNG | : | 97 900.00 € |

SG OPTION EUROPE SA
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2019

Note 31

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE FRENCH GAAP

(En milliers d'EUR)

| | 12/2019 | 12/2018 |
|--|-----------------|-----------------|
| FLUX DE TRESORERIE NETS DES ACTIVITES OPERATIONNELLES | | |
| Bénéfice net après impôt (I) | 5 379 | 5 087 |
| Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | - | - |
| Dotations nettes aux provisions | 99 | (58) |
| Impôts différés | - | - |
| Résultat net de cessions sur actifs disponibles à la vente détenus à long terme et filiales consolidées | - | - |
| Variation des produits constatés d'avance | - | - |
| Variation des charges constatées d'avance | 659 | 315 |
| Variation des produits courus non encaissés | (14 544) | 2 046 |
| Variation des charges courues non décaissées | (3 695) | 6 860 |
| Autres mouvements | 363 | 416 |
| Eléments non monétaires inclus dans le résultat net après impôt et autres ajust* hors résultat sur instruments financiers à la JV (II) | (17 118) | 9 579 |
| Reclassement du résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (III) | (102 586) | 134 914 |
| Opérations interbancaires | 2 759 932 | (3 261 082) |
| Opérations avec la clientèle | (98 234) | (40 113) |
| Opérations sur autres actifs / passifs financiers | (2 755 076) | 3 413 618 |
| Opérations sur autres actifs / passifs non financiers | 125 595 | (172 851) |
| Augmentations (diminutions) nettes des actifs (passifs) opérationnels (IV) | 32 217 | (60 429) |
| FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES (A) = (I) + (II) + (III) + (IV) | (82 109) | 89 151 |
| FLUX DE TRESORERIE NET DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT | | |
| Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations | (84) | 1 614 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles | - | - |
| FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B) | (84) | 1 614 |
| FLUX DE TRESORERIE NET DES ACTIVITES DE FINANCEMENT | | |
| Flux de trésorerie provenant / à destination des actionnaires | (5 088) | (12 405) |
| Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement | - | - |
| FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT (C) | (5 088) | (12 405) |
| FLUX NET DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (A) + (B) + (C) | (87 280) | 78 360 |
| TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE | | |
| Trésorerie à l'ouverture de l'exercice | 102 660 | 24 300 |
| Trésorerie à la clôture de l'exercice | 15 380 | 102 660 |
| VARIATION DE TRESORERIE | (87 280) | 78 360 |

SG OPTION EUROPE SA
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2019

RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 | 31/12/2017 | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| Situation financière en fin d'exercice | | | | | |
| Capital social (En milliers d'EUR) | 6 512 | 6 512 | 6 512 | 6 512 | 6 512 |
| Nombre d'actions émises | 407 000 | 407 000 | 407 000 | 407 000 | 407 000 |
| ordinaires | 407 000 | 407 000 | 407 000 | 407 000 | 407 000 |
| à dividende prioritaire | | | | | |
| Nombre maximum d'actions à créer | - | - | - | - | - |
| par conversion d'obligations | | | | | |
| par droit de souscription | | | | | |
| Résultats globaux des opérations effectives (En milliers d'EUR) | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 2 942 104 | 1 461 534 | 1 113 763 | 1 369 952 | 2 086 880 |
| Résultat avant impôts, amortissements et provisions | 8 939 | 8 285 | 10 187 | (2 643) | 14 125 |
| Impôt sur les bénéfices | (3 560) | (3 197) | (2 781) | 4 225 | (4 236) |
| Résultat après impôts, amortissements et provisions | 5 379 | 5 087 | 7 406 | 1 583 | 9 888 |
| Distribution de dividendes | 5 372 | 5 087 | 12 405 | 1 498 | |
| Résultats des opérations par action (en EUR) | | | | | |
| Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions | 13 | 12.00 | 18 | 4 | 24 |
| Résultat après impôts, amortissements et provisions | 13 | 12.00 | 18 | 4 | 24 |
| Dividende versé à chaque action | 13.20 | 12.50 | 30.48 | 3.68 | |
| Personnel | | | | | |
| Nombre de salariés | - | | | | |
| Montant de la masse salariale (En milliers d'EUR) | - | | | | |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (En milliers d'EUR) | | | | | |

(1) Signes : en - pour les charges et en + pour les produits

ERNST & Young et Autres

A l'attention de Mme Vanessa JOLIVALT
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie La Défense 1

DELOITTE & ASSOCIES

A l'attention de Mme Anne-Elisabeth PANNIER
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La-Défense

Le 30 avril 2020

Exercice clos le 31 Décembre 2019

Mesdames les commissaires aux comptes,

Cette lettre vous est adressée en application de vos normes d'exercice professionnel, dans le cadre de vos contrôles relatifs à l'audit des comptes annuels de la société afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après "les Etats Financiers"). Ces Etats Financiers font apparaître à cette date des capitaux propres de 48 518 milliers d'euros y compris un bénéfice de 5 379 milliers d'euros.

En tant que responsables de l'établissement des Etats Financiers et du contrôle interne afférent à leur préparation, nous vous confirmons ci-après, en toute bonne foi et au mieux de notre connaissance, les informations et affirmations qui vous ont été fournies dans le cadre de votre mission :

1. Les Etats Financiers arrêtés par le Conseil d'Administration le 14 avril 2020 ont été établis de manière régulière et sincère, pour donner une image fidèle de la situation financière et du résultat de la société conformément aux règles et principes comptables français.
2. Des contrôles destinés à prévenir et détecter les erreurs et les fraudes ont été conçus et mis en œuvre.
3. Nous avons pris connaissance de l'état, joint en annexe, des anomalies relevées lors de l'audit et non corrigées. Nous considérons que ces anomalies seules ou cumulées, ne sont pas significatives au regard des Etats Financiers pris dans leur ensemble.
4. Nous n'avons pas connaissance de faiblesses significatives du contrôle interne ou de déficiences majeures.
5. A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun événement, autre que ceux déjà pris en compte, notamment au titre du Covid-19, survenu depuis la date de clôture de l'exercice et qui nécessiterait un traitement comptable dans les Etats Financiers ou une mention dans l'annexe et dans le rapport de gestion.

Les événements survenus depuis la date d'arrêt des Etats Financiers et du rapport de gestion jusqu'à la date de la présente lettre, en particulier ceux liés au Covid-19 feront l'objet d'une communication sur l'exposition de la société aux incidences de cette épidémie à l'assemblée générale d'approbation des comptes.

6. Nous avons mis à votre disposition :
 - Tous les documents comptables, les contrats ayant ou pouvant avoir une incidence significative sur les Etats Financiers, les procès-verbaux des assemblées générales et des réunions des organes sociaux tenues au cours de l'exercice et jusqu'à la date de cette lettre, ainsi que
 - Les rapports, avis ou positions émanant d'organismes de contrôle ou de tutelle dont le contenu pourrait avoir une incidence significative sur les Etats Financiers.
7. Nous avons fait part de nos décisions de gestion et de nos jugements susceptibles d'avoir une incidence significative dans l'établissement des Etats Financiers.
8. Nous n'avons connaissance d'aucun rapport, avis ou position émanant d'organismes de contrôle ou de tutelle dont le contenu pourrait avoir une incidence significative sur la présentation et les méthodes d'évaluation des comptes.
9. Nous vous avons fait part de nos décisions de gestion et de nos jugements susceptibles d'avoir une incidence significative dans l'établissement des Etats Financiers.
10. Nous n'avons ni projet, ni intention de restructuration, de réorganisation ou de cession, autre que ceux déjà pris en compte dans les Etats Financiers, de nature à affecter sensiblement la valeur comptable ou le classement des actifs et passifs et la présentation du compte de résultat ou nécessitant une information dans l'annexe aux Etats Financiers et/ou dans le rapport de gestion.
11. Nous vous avons fourni toutes les informations supplémentaires que vous nous avez demandées et laissé libre accès aux personnes au sein de l'entité que vous avez souhaité rencontrer pour les besoins de l'audit.
12. Nous vous avons communiqué nos plans d'actions définis pour l'avenir visant à permettre la poursuite de nos activités pendant les douze prochains mois ; ces plans d'actions reflètent les intentions de la Direction, y compris à l'issue de notre analyse des effets du Covid-19.
13. Nous vous avons fait part de notre appréciation sur le risque que les Etats Financiers puissent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes.

Nous n'avons pas connaissance de :


- fraudes suspectées ou avérées dont nous avons eu connaissance, et impliquant la direction, des employés ayant un rôle clé dans le dispositif de contrôle interne ou d'autres personnes dès lors que la fraude est susceptible d'entraîner des anomalies significatives dans les Etats Financiers.
 - allégations de fraude susceptibles d'avoir un impact sur les Etats Financiers, portées à notre connaissance par des employés, d'anciens employés, des analystes, des régulateurs ou d'autres personnes.
 - cas identifiés de non-respect des textes légaux et réglementaires. Des procédures ont été conçues et mises en œuvre dans la société, visant à garantir le respect de ces textes légaux et réglementaires.
14. Nous avons appliqué, au mieux de notre connaissance, les textes légaux et réglementaires. Des procédures ont été conçues et mises en œuvre dans la société, visant à garantir le respect

de ces textes légaux et réglementaires.

15. Nous n'avons pas connaissance de cas de non-respect susceptible de conduire à des anomalies significatives dans les Etats Financiers.
16. Toutes les opérations de l'exercice et toutes les conséquences financières de tout accord/contrat ont été enregistrées et correctement traduites dans les Etats Financiers, y compris le cas échéant dans l'état des éléments hors-bilan. Notamment, les opérations suivantes ont été correctement enregistrées ou ont fait l'objet d'une information pertinente dans les Etats Financiers tels que :
 - accords conclus avec des établissements financiers et susceptibles de restreindre les disponibilités de la société ou ses lignes de crédit (notamment clauses de type «covenant» ou «trigger event» ;
 - transactions avec des entités ad hoc,
 - engagements de rachat d'actifs précédemment cédés,
 - tout autre accord sortant du cadre des opérations normales de la société (et notamment les conventions réglementées).
17. La société s'est acquittée en tous points de ses obligations contractuelles, y compris les clauses de type « covenant » ou « trigger event » susceptibles, en cas de non-respect, d'affecter les Etats Financiers de façon significative (bilan ou engagements).
18. Les principales hypothèses retenues pour l'établissement des estimations comptables nous paraissent raisonnables, tiennent compte de toutes les informations dont nous disposons et reflètent nos intentions et la capacité de la société, à la date d'arrêté des états financiers par le conseil d'administration, à mener à bien les actions envisagées.
19. La société est effectivement propriétaire ou bénéficiaire par le biais de contrats, notamment de location-financement, de tous les actifs qui figurent au bilan. Tous les actifs, et en particulier tous les comptes de caisses et banques, sont inclus dans les Etats Financiers. Les hypothèques, nantissements, gages ou toute autre sûreté sur des actifs de la société sont explicitement indiqués dans les Etats Financiers.
20. Toutes les dépréciations nécessaires ont été constituées pour ramener les éléments d'actif leur valeur actuelle :
 - Les durées et modes d'amortissement reflètent au mieux la consommation des avantages économiques futurs associés.
 - L'évaluation des titres de participation se fonde sur des informations prévisionnelles : ces informations, établies sous notre responsabilité reflètent la situation future estimée la plus probable. Les décisions prises ou les actions envisagés ne contredisent pas les hypothèses retenues.
21. Tous les passifs dont nous avons connaissance, relatifs notamment aux procès en cours, ainsi que toute poursuite judiciaire ou affaire contentieuse sont inclus dans les Etats Financiers.
22. Toutes les provisions nécessaires ont été constituées pour faire face soit à des pertes latentes, soit à des charges résultant d'engagements de ventes ou d'achats (de produits ou de devises) ou du non-respect de ceux-ci.
23. Toutes les dépréciations des titres en portefeuille nécessaires ont été comptabilisées.

24. Nous avons soigneusement examiné, en liaison avec nos conseils juridiques et/ou avocats, les divers éléments de nos engagements, passifs éventuels relatifs notamment aux procès en cours, prud'hommes, etc. ainsi que toute poursuite judiciaire ou affaire contentieuse et nous considérons que les provisions et indications complémentaires figurant à ce titre dans les Etats Financiers reflètent la situation future estimée la plus probable en cohérence avec les décisions prises ou les actions envisagées.
25. L'information que nous vous avons fournie sur l'identité des parties liées ainsi que sur les relations et transactions avec celles-ci est exhaustive et l'information donnée dans l'annexe des Etats Financiers est conforme aux règles et principes comptables français. Les transactions avec les parties liées non mentionnées dans l'annexe ne présentent pas une importance significative ou ont été conclues aux conditions normales du marché.
26. Le rapport de gestion et le rapport du conseil sur le gouvernement d'entreprise contiennent toutes les informations requises par le code de commerce, notamment les conventions mentionnées au 2° de l'article L.225-37-4.
27. Au cours de l'exercice, la société n'a détenu aucune créance sur l'un de ses administrateurs ou dirigeants et n'a accordé aucune garantie en leur faveur.
28. Toutes les informations comptables et financières adressées ou mises à la disposition des actionnaires à l'occasion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les Etats Financiers vous ont été communiquées conformément au Code de commerce.
29. Toutes les informations entrant dans le champ d'application des conventions réglementés vous ont été communiquées conformément au Code de commerce.

Signature



Guillaume DEPAUW
Directeur Général
SG Option Europe

Directeur général
Guillaume DEPAUW

ANNEXE A LA LETTRE D’AFFIRMATION RELATIVE A L’EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2019

A Etat des anomalies relevées et non corrigées ayant un impact sur le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

| <i>En K euros</i> | <i>Incidence sur le résultat de l'exercice 2019</i> | <i>Incidence sur les capitaux propres à la clôture 31.12.2019</i> |
|---|---|---|
| Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les étés de crédit | -132 | -132 |
| Opérations sur instruments financiers | 459 | 459 |
| Opérations sur titres de transaction | 57 | 57 |
| Total avant impôts | 384 | 384 |
| <i>Effet d'impôts</i> | <i>128</i> | <i>128</i> |
| Effet après impôts | 256 | 256 |

B Liste des autres anomalies relevées et non corrigées portant sur la présentation des comptes annuels en annexe (le cas échéant)

| Classe de compte | Montant K€ | Commentaire |
|--|------------|--|
| Autres passif | -54 271 | Incident de montage sur market making d'EMTN |
| Comptes de régularisation (Actif) | 28 918 | |
| Créances à terme | -69 561 | |
| Dettes à terme | -12 626 | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 3 616 | |
| Provisions | 29 871 | |
| A vue (Passif) | 103 | Dividende à payer |
| Autres passifs | -103 | |

SG OPTION EUROPE

Société Anonyme au capital de 6.512.000 euros
Siège social : 17 cours Valmy - 92800 PUTEAUX
341 369 833 RCS NANTERRE

RAPPORTS PRESENTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 MAI 2020

I – RAPPORT DE GESTION

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte en application des statuts de la Société et des dispositions du Livre Deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Vos Commissaires aux Comptes vous donneront dans leur rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous vous rappelons que le Conseil d'Administration du 18 juin 2019 a coopté Monsieur Guillaume DEPAUW en qualité d'Administrateur et l'a nommé en qualité de Directeur Général en remplacement de Monsieur Olivier CHAMEAU, démissionnaire de ces deux mandats. Le même Conseil d'Administration a nommé Monsieur Nicolas FLAM en qualité de Directeur Général Délégué en remplacement de Monsieur Guillaume DEPAUW, démissionnaire.

Contexte économique

L'année qui vient de s'achever a été marquée par une escalade continue du conflit commercial sino-américain, ainsi que par le Brexit, qui étaient les deux plus gros risques baissiers à court terme pour l'économie mondiale. La menace de ces deux événements a été largement désamorcée dans les derniers jours de 2019 : le risque de Brexit sans accord a été repoussé à fin 2020, et même si rien n'est encore signé, l'escalade de la guerre commerciale entre Washington et Pékin s'est interrompue, avec un accord de phase 1.

Ces incertitudes ont très probablement plombé l'économie mondiale, contribuant au net ralentissement de la croissance mondiale en 2019 à 3,0 %, après 3,7 % en 2018. Les banques centrales ont réagi en assouplissant leurs politiques monétaires, justifiant souvent leur intervention par la faiblesse du commerce international.

Du point de vue politique, une procédure de destitution a été engagée contre Donald Trump, dont le sort est maintenant entre les mains du Sénat où la majorité des deux tiers est requise pour voter sa destitution. En Europe, Ursula von der Leyen est entrée en fonction avec une nouvelle commission en décembre et Boris Johnson a remplacé Theresa May en tant que Premier Ministre britannique, avant d'obtenir une majorité confortable aux législatives de décembre.

Contrairement à 2018, les marchés d'actions mondiaux se sont inscrits en hausse, saluant les mesures accommodantes des banques centrales. Les rendements obligataires à 10 ans se sont effondrés et les prix de l'or se sont redressés sous l'effet de la quête d'actifs sûrs des investisseurs, confrontés aux incertitudes politiques et au ralentissement de la croissance mondiale : les rendements à 10 ans des Bunds et des JGB sont devenus négatifs, tout comme le différentiel entre les taux à 3 mois et 10 ans des bons du Trésor. En août, la Chine a provoqué l'ire de Donald Trump en permettant au yuan de descendre en-dessous de 7 contre 1 dollar. Enfin, les cours pétroliers ont progressé de plus de 10 USD/baril grâce aux réductions de production (1,2 million de barils/jour en décembre 2018, puis 500.000 barils/jour à la suite de la décision prise pour janvier 2020 lors de la réunion de décembre 2019).

Résultats de l'activité de la Société

SG OPTION EUROPE (SGOE) a enregistré un PNB comptable en norme française de 28,5 millions d'euros, en hausse de 19 % (+ 5 millions d'euros) par rapport à 2018 (24 millions d'euros).

L'activité **d'émission de SGOE** a réduit significativement depuis la création de SGIS en 2013. Le stock d'émissions continue de baisser à 1,7 milliard d'euros en 2019 contre 2,5 milliards d'euros en 2018. Aucune émission sur SGOE sur l'ensemble de l'année 2019.

Bonne performance de l'activité Promotion de Fonds, avec un PNB économique de 20,5 millions d'euros en 2019 contre 7,3 millions d'euros en 2018 (+13,2 millions), en lien avec la réception de rebates à la suite du transfert de fonds dans le cadre de la migration de Commerzbank.

PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

Amélioration du suivi du PNB avec le renforcement du contrôle quotidien du daily P&L par GOP, où toutes variations supérieures à un seuil doivent être expliquées par le Front Office.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ECOULE

L'épidémie du COVID-19, apparue en janvier 2020, a entraîné une crise sanitaires mondiale. La Société a mis en œuvre des mesures appropriées pour ses employés et pour répondre aux

besoins de ses clients. Bien qu'il soit difficile d'évaluer de façon précise les impacts de cette crise à date, l'intégralité des opérations de l'entité ont pu être maintenues

Aucun autre événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'externalisation de l'activité de promotion de fonds a pris du retard. En effet un développement informatique a dû être mis en place. Cette activité est en cours d'arrêt (transfert progressif des clients vers l'entité tiers).

Il convient de noter que ces évolutions et perspectives ne tiennent pas compte des impacts économiques futurs liés à la situation actuelle avec le COVID-19, du fait de la difficulté à appréhender aujourd'hui les effets de cette crise.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES LIES A L'ACTIVITE

SGOE est principalement confrontée à cinq types de risques :

- Le risque de non-conformité : SGOE a délégué le contrôle sur la conformité, tel que défini par l'ACPR, à SOCIETE GENERALE par décision du Conseil en date du 14 décembre 2005. Le Conseil d'Administration de SOCIETE GENERALE a accepté, le 16 novembre 2005, les délégations présentes et à venir des filiales de son groupe.

SGOE a un Responsable du Contrôle de la Conformité, au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014, identifié. Le Responsable de la Conformité de Services d'Investissement de SGOE, rattaché hiérarchiquement au Département de Déontologie du groupe SOCIETE GENERALE, est en charge du contrôle permanent de nature déontologique des activités exercées en Europe, ce qui inclut notamment le suivi du respect des dispositions édictées par les autorités de marché, principalement l'AMF et la FSA ainsi que les entreprises de marchés (Euronext Liffe et LSE).

- Le risque de marché : risque de perte due au changement dans les prix et taux de marché, les corrélations entre eux et leurs niveaux de volatilité.

Le suivi des risques de marché est encadré, comme pour le Département MARK, par des limites en stress-test et en VaR attribuées en début d'année.

- Le risque opérationnel : risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou d'événements extérieurs.

Le suivi du risque opérationnel est couvert par le dispositif de contrôle interne de SOCIETE GENERALE. SGOE bénéficie de plusieurs référents dédiés à la gestion du risque opérationnel, notamment des opérationnel risk managers des lignes métiers en première ligne de défense (MARK/NCG, GBSU/RMO, DFIN/DOM) ainsi qu'un référent chez RISQ/OPE, deuxième ligne de défense sur le risque opérationnel. Enfin le Responsable du Contrôle Permanent porte un regard critique sur certains travaux de risque opérationnel.

- Le risque de crédit : le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de l'article 3 du règlement CRBF n° 93-05 du 21 décembre 1993 relatif au contrôle des grands risques.

Le suivi de ce risque sur les contreparties externes est fait globalement, à l'échelle du groupe SOCIETE GENERALE. Ce risque est minime en rapport à SGOE.

- Le risque structurel : risque de perte liée à l'impossibilité de refinancer le bilan de la filiale à des taux raisonnables pour les échéances appropriées.

SGOE applique les principes et les normes de gestion des risques structurels définis par le groupe SOCIETE GENERALE. La maîtrise des risques structurels incombe au premier chef au département comptable et au superviseur financier de SGOE, chargés de l'analyse et de l'établissement des reportings.

INDICATIONS SUR LES RISQUES FINANCIERS LIES AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRESENTATION DES MESURES PRISES PAR L'ENTREPRISE POUR LES REDUIRE

La Société est tenue de respecter la politique relative à l'environnement développée au sein du groupe SOCIETE GENERALE. Cette politique a pour vocation :

- de s'assurer que les risques environnementaux directs et indirects sont convenablement identifiés, hiérarchisés et gérés,
- de prendre en compte les risques environnementaux dans nos décisions de financement et d'investissement.

La Société dispose, pour l'évaluation environnementale de ses investissements, des compétences d'experts mis à sa disposition par SOCIETE GENERALE.

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

A. La production et le contrôle de l'information financière et comptable

1. La production des données financières et de gestion

a) Les acteurs

Les acteurs concourant à la production des informations financières sont multiples :

- Le Front Office ;
- Le Middle Office ;
- Le Back Office ;
- La comptabilité et la production des données comptables et financières de la Société sont assurées par DFIN/DOM.

Cette entité assure pour la filiale une prestation relative au suivi complet de la comptabilité et de la production des données comptables et financières :

- Elaboration des situations comptables intermédiaires et des comptes annuels ;
- Etablissement des déclarations réglementaires ;
- Etablissement des déclarations fiscales ;
- Production du reporting comptable destiné au Groupe.

b) Les normes et principes comptables applicables

D'une manière générale, la Société applique les normes, principes et conventions comptables réglementairement appliqués en France.

Du fait de son activité, la Société applique la réglementation spécifique applicable aux entreprises d'investissement.

Les principes comptables Groupe sont appliqués pour l'établissement des documents destinés à l'élaboration des comptes consolidés du groupe SOCIETE GENERALE.

c) Le système d'information

La Direction Comptable et Financière est dotée d'outils informatiques, permettant d'assurer automatiquement l'enregistrement, le traitement, la piste d'audit, la restitution des documents et reportings comptables, en conformité avec la réglementation et les principes du Groupe.

2. Les procédures de contrôle interne de la production financière et comptable

La Direction Comptable et Financière met en œuvre, dans le cadre de la tenue comptable de la Société et de la production des reportings émis pour le compte de cette filiale, l'ensemble des contrôles y afférents, suivant les périodicités requises.

B. Liaison avec les Commissaires aux Comptes

Lors de leurs interventions pour les arrêtés comptables et l'audit annuel des comptes, les contrôles des documents comptables de la Société par les Commissaires aux Comptes sont assurés chez DFIN/DOM qui les assiste.

Les documents relatifs à l'examen clos (plaquette sociale, rapport de gestion, texte des résolutions, etc.) sont transmis dans les délais légaux aux Commissaires aux Comptes par DFIN/DOM et SEGL/CAO/GOV/FIL.

SEGL/CAO/GOV/FIL se charge également de la convocation des Commissaires aux Comptes à toutes les réunions de Conseils ou d'Assemblées auxquelles ils ont vocation à assister conformément aux dispositions légales ainsi que de la transmission ultérieure de tous les procès-verbaux des délibérations.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

En application de l'article L 225-100 du Code de commerce, nous devons vous présenter une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires.

La stratégie de SGOE est liée à celle du groupe SOCIETE GENERALE. SGOE intervient dans les activités pour lesquelles SOCIETE GENERALE a identifié ou créé des opportunités.

Dans ce contexte, le résultat net de SGOE est de 5,4 millions d'euros. L'analyse des résultats est précisée ci-après, cf. « RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS ».

La taille du bilan s'établit au 31 décembre 2019 à 36.952 millions d'euros, ce qui représente une baisse de 9 % (-3,655 millions d'euros) par rapport au 31 décembre 2018 (40.607 millions d'euros).

Dans le cadre des exigences réglementaires de liquidité CRD 4 sur base individuelle (LCR, NSFR, additional monitoring tools), SGOE est incluse dans le sous-groupe de liquidité autour de SOCIETE GENERALE et est donc exemptée de surveillance sur base individuelle de ces exigences de liquidité.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

SUCCESSALES

Nous vous rappelons que la Société ne détient aucune succursale.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que la Société détient la participation suivante :

- 0,75 % de TURQUOISE GLOBAL HOLDINGS LIMITED.

PRISE DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE

Nous vous précisons que la Société n'a acquis aucune participation et n'a procédé à aucune prise de contrôle au cours de l'exercice écoulé.

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Nous vous précisons que le capital de notre Société était détenu, au 31 décembre 2019, à hauteur de 406.999 actions (99,99 %) par GENEFINANCE et à hauteur de 1 action (0,01 %) par SOCIETE GENERALE.

INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, alinéa 5 du Code de commerce, sont annexées au présent rapport les informations sociales et environnementales prévues à l'article R 225-105-1, I et II du Code de commerce.

SG OPTION EUROPE ne dispose d'aucun salarié. De ce fait, aucune information sociale ne peut être communiquée. Par ailleurs, l'entité ne dispose pas de bâtiments en propre et n'a donc pas d'empreinte environnementale directe. L'impact environnemental et l'impact sociétal de ses activités s'inscrivent dans le cadre des politiques définies par le groupe SOCIETE GENERALE et présentées dans son rapport de gestion.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même Code.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent dans l'annexe du bilan.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Après comptabilisation de produit net bancaire pour 28.488.838 euros et de charges générales d'exploitation pour 19.518.178 euros, de pertes sur immobilisations financières pour 32.158 euros et d'un impôt sur les bénéfices pour 3.559.941 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 5.378.561 euros.

| M Eur | Ytd Déc 2018 | Ytd Déc 2019 | Variations M€ | Variations % |
|---|--------------|--------------|---------------|--------------|
| PNB Eco (CPM) | 32.2 | 11.5 | -20.7 | -64% |
| <i>TPA</i> | -8.3 | 18.1 | 26.4 | -317% |
| PNB comptable (Normes IFRS) | 23.9 | 29.6 | 5.7 | 24% |
| <i>EDN</i> | 0.6 | -1.1 | -1.7 | -299% |
| PNB comptable (Normes françaises) | 24.0 | 28.5 | 4.5 | 19% |
| <i>Résultat sur actifs immobilisés</i> | 0.5 | 0.0 | -0.5 | -106% |
| <i>Charges d'exploitation</i> | -16.2 | -19.5 | -3.3 | 21% |
| <i>Impôts</i> | -3.2 | -3.6 | -0.4 | 11% |
| Résultat Normes françaises | 5.1 | 5.4 | 0.3 | 6% |

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS

Au présent rapport est joint en annexe le tableau prévu à l'article R 225-102, alinéa 2 du Code de commerce, faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices.

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DE NOS FOURNISSEURS ET DE NOS CLIENTS

Conformément à l'article D 441-4 du Code de commerce dans sa rédaction issue du décret n°2017-350 du 20 mars 2017, mis en œuvre par arrêté du 20 mars 2017, les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients sont présentées dans le tableau ci-après.

Nous considérons que les activités bancaires, les activités d'assurance et les services financiers (prêts, financement et commissions) sont hors périmètre, les montants étant prélevés directement sur les comptes de la clientèle, ou de SOCIETE GENERALE sans délai de paiement contractuel.

En ce qui concerne la facturation des prestations intra-groupe SOCIETE GENERALE : nous considérons que les parties prenantes, filiales et Siège, relèvent d'une même unité de gestion. A ce titre, des retards de paiement ne sont pas de nature à fragiliser la santé financière de tiers externes.

Au 31 décembre 2019 :

| Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4) | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--------------|---------------|---------------|------------------|------------------------|--|--------------|---------------|---------------|------------------|------------------------|---|
| | Article D. 441 I.-1: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | | Article D. 441 I.-2: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | | |
| | 0 jours (indicatif) | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) | 0 jours (indicatif) | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) | |
| (A) Tranches de retard de paiement | | | | | | | | | | | | | |
| Nombre de factures concernées | | | | | | 6 | 0 | | | | | | 0 |
| Montant total des factures concernées TTC | | | | | | 2 220.51 | 2 220.51 | | | | | | 0 |
| Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC | | | | | | N/S | N/S | | | | | | |
| Pourcentage du chiffre d'affaire de l'exercice TTC | | | | | | | | | | | | | |
| (B) Factures exclues de (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées | | | | | | | | | | | | | |
| Nombre des factures exclues | 0 | | | | | | 0 | | | | | | |
| Montant total des factures exclues (préciser: HT ou TTC) | | | | | | | | | | | | | |
| (C) Délais de | | | | | | | | | | | | | |
| Délais de paiement de utilises pour le calcul des retards de paiement | <input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser): 60j | | | | | | <input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser) | | | | | | |

PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges, de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 5.378.560,75 euros.

Nous vous proposons d’approuver les comptes qui vous ont été présentés et d’affecter le bénéfice de l’exercice de 5.378.560,75 euros, augmenté du report à nouveau antérieur, créditeur de 14.202.975,19 euros, soit un résultat à affecter de 19.581.535,94 euros, de la manière suivante :

| | |
|-------------------------------|----------------------|
| A la réserve légale : | 0 euro, |
| (Dotée à 10 %) | |
| A la réserve libre : | 0 euro, |
| Versement de dividende : | 5.372.400,00 euros, |
| (Soit 13,20 euros par action) | |
| Au report à nouveau : | 14.209.135,94 euros. |

Nous vous proposons de fixer la date de mise en paiement de ce dividende à compter du 29 mai 2020.

Le dividende attribué aux Actionnaires personnes physiques sera éligible à l’abattement de 40 % prévu à l’article 158-3 du Code général des impôts. En revanche, le dividende attribué aux Actionnaires personnes morales ne sera pas éligible à cet abattement.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l’article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les montants de dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

| Exercice | Dividende distribué par action |
|-----------------|---------------------------------------|
| 2018 | 12,50 euros ⁽¹⁾ |
| 2017 | 30,48 euros ⁽¹⁾ |
| 2016 | 3,68 euros ⁽¹⁾ |

⁽¹⁾ Le dividende attribué aux Actionnaires personnes morales n’était pas éligible à l’abattement de 40 % prévu à l’article 158-3 du Code général des impôts.

OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS

Nous vous informons, en application de l’article L 225-211, alinéa 2 du Code de commerce, que la Société n’a réalisé aucune des opérations visées aux articles L 225-208 et L 225-209 du même Code.

REGULARISATION DES PARTICIPATIONS CROISEES

Nous vous indiquons, en application des dispositions de l'article R 233-19 du Code de commerce, que la Société n'a réalisé aucune régularisation relevant des dispositions de l'article L 233-29 du même Code.

EMISSION DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL

Nous vous informons, en application des dispositions de l'article R 228-90 du Code de commerce, que la Société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital et qu'elle ne réalise pas d'opérations susceptibles de porter atteinte aux titulaires de ces titres selon les dispositions de l'article L 228-99 du même Code.

MONTANT DES PRETS A MOINS DE DEUX ANS CONSENTIS PAR LA SOCIETE

Non applicable

ACTIONNARIAT DES SALARIES

Nous vous informons que, compte tenu de l'absence de personnel salarié, il n'y a pas lieu d'établir le rapport spécial prévu par l'article L 225-184 du Code de commerce.

QUITUS

Vous aurez également à donner quitus aux Administrateurs pour tous les actes de gestion au cours de l'exercice écoulé.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

II – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE

Chers Actionnaires,

Nous vous rappelons que l’article L 225-37 du Code de commerce modifié par l’Ordonnance 2017-1162 du 12 juillet 2017 impose au Conseil d’Administration de toute Société Anonyme, d’établir un rapport sur le gouvernement d’entreprise joint au rapport de gestion.

Nous vous avons par ailleurs réunis pour vous demander de vous prononcer sur :

- la modification de l’article 17 des statuts,
- la ratification de la cooptation d’un Administrateur.

I. PRESENTATION DE L’ACTIVITE DE LA SOCIETE

La Société a été créée le 1^{er} juin 1987.

Elle est filiale à 99,99 % de GENEFINANCE dont le siège social se trouve 29 boulevard Haussmann – 75009 PARIS, elle-même filiale à 100 % de SOCIETE GENERALE dont le siège social se trouve 29 boulevard Haussmann – 75009 PARIS.

SGOE est pleinement intégrée à Direction des marchés de capitaux de SOCIETE GENERALE (MARK). Elle intervient en tant que :

- Promoteur de fonds,
- Fournisseur d’accès marché / de couverture aux entités du groupe SOCIETE GENERALE,
- Market-maker,
- Emetteur du groupe SOCIETE GENERALE.

Conformément à la Loi de Séparation et de Régulation des Activités Bancaires (LSRAB), loi applicable au 1^{er} juillet 2015, SGOE ne porte pas de positions de trading propriétaire.

II. LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Organisation :

La Société est partie intégrante du périmètre de couverture des corps de contrôle du groupe SOCIETE GENERALE et suit les dispositions internes en matière de contrôle, notamment par la mise en place d'un dispositif de surveillance permanente de ses opérations. Un descriptif du dispositif de contrôle interne du groupe SOCIETE GENERALE est annexé au présent rapport (annexe : Présentation du dispositif de contrôle interne de SOCIETE GENERALE).

A. Les conditions du contrôle interne

1/ Sur le plan réglementaire

L'exercice du contrôle interne dans SGOE s'est inscrit en 2019 dans le cadre de l’Arrêté du 3 novembre 2014.

Cet arrêté définit le contrôle interne et précise qu'il comprend :

- Un système de contrôle des opérations et des procédures internes ;
- Une organisation comptable et du traitement de l'information ;
- Des systèmes de mesure des risques et des résultats ;
- Des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques ;
- Un système de documentation et d'information ;
- Un dispositif de surveillance des flux d'espèces et de titres. Il spécifie, par ailleurs, les obligations relatives à la mesure des différents risques de l'activité de la filiale et les procédures qui permettent à l'organe délibérant d'évaluer la qualité du contrôle interne.

SGOE est également soumise au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (RGAMF). Elle doit répondre aux directives de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

2/ Sur le plan interne

SGOE a externalisé auprès de SOCIETE GENERALE (SGPM) son dispositif de contrôle interne. Cette externalisation fait l'objet de plusieurs conventions d'externalisation :

- La Convention de Contrôle Périodique SGOE/SGPM signée le 2 février 2012 ;
- La convention globale de Prestations de Services entre SGOE et SGPM signée le 5 février 2014 qui décrit les prestations de Contrôle Permanent et de Contrôle de la Conformité.

SGOE est donc partie intégrante du périmètre de couverture des corps de contrôle du groupe SOCIETE GENERALE et suit les dispositions internes en matière de contrôle, notamment par la mise en place d'un dispositif de surveillance permanente de ses opérations.

Ainsi, la gouvernance du groupe SOCIETE GENERALE s'applique conformément aux directives en vigueur et notamment :

- la Directive n° 90 décrivant l'organisation générale du contrôle interne (Contrôle Permanent et Périodique),
- la Directive n° 86 portant plus spécifiquement sur le contrôle de la conformité, qui fait partie du Contrôle Permanent,
- la Directive n° 35 « Charte d'Audit Groupe », qui règle l'organisation et le fonctionnement du dispositif de Contrôle Périodique (Audit interne).

SGPM a désigné un responsable du contrôle permanent de SGOE qui anime les Comités de Coordination du Contrôle Interne (CCCI). Les CCCI rassemblent les acteurs du contrôle interne sur tous les types de risques au sens de l'Arrêté du 3 novembre 2014, pour qu'ils présentent aux dirigeants effectifs de SGOE leurs contrôles, les résultats de ces contrôles, les indicateurs de risque et les éventuelles anomalies avec un suivi des plans d'action afférents. En cas d'anomalies reportées au cours de ces CCCI, le responsable du contrôle permanent assure le suivi de leur résolution.

Le dernier CCCI de SGOE a eu lieu le 11 décembre 2019, son ordre du jour couvrait en particulier :

- L'évolution de l'activité et les faits marquants,
- Le suivi des comptes,
- Les résultats comptables de SGOE,
- Les explications sur la structure du bilan,
- Le contrôle périodique,
- Le contrôle permanent,
- Les risques opérationnels,
- Le risque de marché,
- Le risque de contrepartie,
- Les risques structurels,
- Les risques de non-conformité.

B. Les procédures du contrôle interne

Contrôle permanent :

a) Identification et évaluation du risque opérationnel

Les prestations de contrôle permanent des risques opérationnels sont décrites dans le Contrat de Prestations de Services entre SGOE et SGPM.

Le Responsable du Contrôle Permanent est en charge :

- De coordonner et de vérifier la qualité de l'auto-évaluation des risques et des contrôles « Risk and Control Self-Assessment » faite par le métier. Cet exercice a pour but d'identifier et de mesurer l'exposition de SGOE aux différentes catégories de risques opérationnels afin d'établir une cartographie précise des niveaux de risques intrinsèques et résiduels, i.e. après prise en compte des dispositifs de prévention et de contrôle,
- De suivre et coordonner la mise en œuvre des recommandations d'audit et d'inspection spécifiques à SGOE,
- D'opérer des contrôles de second niveau sur la qualité et la pertinence du dispositif de Surveillance Permanente en place (processus et contrôles).

Plan d'urgence et de poursuite d'activité

SGOE a externalisé ses processus opérationnels auprès de SGPM. La convention d'externalisation inclut les plans d'urgence et de poursuite d'activité mis en place par chaque département au sein de SGPM pour l'ensemble des processus opérationnels de SGOE.

SGOE a adhéré à la liste des « affiliés » SGPM, au contrat de prestation de services externes conclus entre SGPM et Accenture Post-Trade Processing (AFTP) via la signature du certificat d'adhésion.

Par conséquent SGOE a délégué à SGPM la gestion de la relation avec AFTP. SGPM vérifie régulièrement que le plan d'urgence et de poursuite d'activité d'AFTP répond aux normes réglementaires.

Le Responsable du Contrôle Permanent établit annuellement une fiche « Business Impact Analysis » (BIA) propre à SGOE. Cette fiche reprend la liste des BIA de tous les services opérationnels de SGPM entrant dans la gestion opérationnelle de SGOE (MARK, GBSU) ainsi que les services de support (RISQ, CPLE, DFIN). Cela représente, en 2019, 87 BIA constituant la base du BIA de SGOE.

Répartition des BIA SGPM composant le BIA SGOE, par direction et par zone géographique :

| Région | Nombre BIA |
|--------|------------|
| Paris | 36 |
| Asie | 29 |
| AMER | 14 |
| EMEA | 8 |
| Total | 87 |

| Direction | Nombre BIA |
|-----------|------------|
| MARK | 36 |
| OPER | 23 |
| RISQ | 10 |
| DFIN | 8 |
| CPLE | 7 |
| SEGL | 2 |
| IGAD | 1 |
| Total | 87 |

La mise à jour de la fiche BIA est annuellement afin :

effectuée

- De prendre en compte les différentes réorganisations et les nouvelles activités,
- De s'assurer de la mise à jour régulière des informations composant les BIA.

Réclamations reçues en 2019 :

Pas de réclamations reçues en 2019 pour SGOE.

Incidents opérationnels en 2019 :

0 incident opérationnel recensé ayant eu un impact financier (gain financier ou perte financière) sur l'exercice 2019.

2 incidents opérationnels spécifiques à SGOE recensés sans impact financier (gain financier ou perte financière) sur l'exercice 2019. Un problème de réplication entre SG et SGOE sur des booking de deals de maturités d'options sur le titre Société Générale a été recensé fin décembre 2018 (long/short de valorisation entre deux centres opérationnels d'une même activité de trading sur des positions dérivés & actions).

La saisie des opérations en « physical delivery » s'est faite sur un book différent de celui qui porte les options. Ce long/short de valorisation a généré à tort un montant de PNL supplémentaire d'environ 14 millions d'euros côté SGOE. Les positions sur les deux centres opérationnels ont été corrigées et la cause du problème a été identifiée à savoir une défaillance au niveau des modèles de réplication.

Cet incident a donné lieu à la rédaction d'un Post-Mortem et la mise en œuvre d'actions de remédiation.

Un deuxième incident au mois de mars 2019 a été détecté portant également sur le process de réplication de booking de deals entre SOCIETE GENERALE et SGOE. Les règles de

couverture (« back to back ») n'étant pas explicites et non homogènes en fonction des équipes Front. Cet incident a fait office d'un post-mortem. Le plan d'action retenu à la suite de l'incident de fin Décembre va permettre également de remédier à ce problème.

Conclusion synthétique sur l'exposition au risque opérationnel

Aucune nouvelle activité n'a été initiée en 2019 pour SGOE. Le niveau de risque opérationnel est resté modéré en 2019. L'absence de perte opérationnelle en 2019 démontre une bonne maîtrise de l'environnement de contrôle du risque opérationnel.

b) Le suivi des risques de marché

SGOE a externalisé auprès de SOCIETE GENERALE la surveillance de ses risques de marché. Cette externalisation est encadrée par la convention de prestations de services entre SGOE et SOCIETE GENERALE. Les procédures appliquées pour SGOE sont strictement conformes à celles mises en œuvre par GBIS pour la Direction MARK (Marché de capitaux).

Le département RISQ/RMA/MMG/EQY produit la VaR (Value at Risk) et des stress tests et suit seuils correspondants.

RISQ de son côté :

- Propose à la Direction générale de SGOE les jeux des seuils et des limites,
- Produit des calculs de mark-to-stress et de provisions pour la dépréciation des actifs, après avoir défini et validé les hypothèses et valide les sources des paramètres de marché,
- Audite et valide les modèles et les méthodes d'évaluation.

Les équipes RISQ/RMA qui suivent SGOE sont basées à Paris.

Dispositif de surveillance des risques de marché

Le contrôle des risques de marché des positions prises par SG OPTION EUROPE s'effectue à travers deux éléments :

- Les seuils de risques de marché proposées à la Direction générale de SG OPTION EUROPE par la Direction des risques de marchés (RISQ/RMA/MRF) de SOCIETE GENERALE ou par la Direction de GBIS et validées par le Conseil d'administration de SG OPTION EUROPE,
- Des limites définies au niveau des sous activités de MARK qui peuvent être partagées par des portefeuilles SOCIETE GENERALE et SGOE.

Périodicité de la révision des seuils et limites fixées en matière de risques de marché

Les seuils sont présentés et approuvés formellement par le Conseil d'administration a minima annuellement tout comme les limites. Des modifications de seuils peuvent être proposés par la Direction Générale au Conseil d'Administration lorsque celle-ci le considère nécessaire. Le

Conseil d'Administration du 19 décembre 2019 a entériné les seuils et limites de SGOE proposées par la Direction Générale. Ces seuils sont repris ci-dessous :

2019 :

| Limites (en millions) | Devise | | Limite |
|---------------------------|--------|--|--------|
| Stress-test | EUR | | -50 |
| Var | EUR | | -5 |
| Nominal Indexation Global | EUR | | 100 |

A noter que SGOE est incluse dans les limites de SGPM.

Procédures suivies pour autoriser les dépassements de limite et mesures mises en œuvre pour les régulariser

Les seuils et limites ne doivent pas être dépassés. Les dépassements éventuels doivent être justifiés et régularisés. Lors du Conseil d'Administration qui valide les comptes annuels, il y a communication aux membres des éventuels dépassements.

Toutes limites ou seuils au niveau global MARK ou ligne métier s'appliquent à l'ensemble des traders même s'ils n'ont pas été réalloués à telle ou telle équipe.

Toute nouvelle opération qui entraînerait un dépassement des limites/seuils (dépassement "actif") est interdite, sauf accords préalables de RISQ/RMA/MRF et MARK/TRD/DIR (ou MARK/TRD/RIS par délégation), ainsi que, pour certaines d'entre elles, des responsables de la limite/seuil : conseil d'administration, Présidence/DGLE, RISQ/DIR - GBIS/DIR.

Les traders et leur management doivent suivre leurs consommations de limites/seuils et s'ils anticipent un dépassement, ils doivent :

- demander au préalable une augmentation temporaire ou définitive de ces limites/seuils à RISQ/RMA/MRF et MARK/TRD/DIR (ou MARK/TRD/RIS par délégation) qui pourront eux-mêmes être amenés à demander un accord à d'autres niveaux hiérarchiques,
- ou mettre en œuvre les mesures nécessaires pour rester sous ces limites/seuils.

Si toutefois il devait y avoir dépassement (ex : dépassement passif dû à un fort mouvement de marché), le trader et son management devront dans les plus brefs délais fournir les explications à RISQ/RMA/MRF (et à MARK/TRD/RIS) et indiquer les mesures mises en œuvre pour revenir sous les limites/seuils ou demander une augmentation temporaire ou permanente.

Pour éviter le risque d'un dépassement de limites, il est de la responsabilité des traders de suivre au quotidien leurs risques et d'agir si besoin sur leurs positions, notamment pour les métriques les plus volatiles ou celles qui sont proches des niveaux de limites.

Simulations de crise relatives aux risques de marché

Parallèlement au modèle interne de VaR, SOCIETE GENERALE calcule une mesure de ses risques en stress test pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles.

Résultats des contrôles permanents menés sur les risques de marché

SGOE est intégrée dans le système de suivi du risque de marché de GBIS, ce qui a permis l'identification de dépassements de seuils mais pas de limites impactant SGOE sur 2019. Ces dépassements, non liés à des événements de marché, ne remettent pas en cause la qualité du suivi effectué en risque de marché. Afin d'éviter que ce type d'événement ne se reproduise, le Directeur Général a demandé de transférer l'activité volatilité indice sur les futures CAC40 de SGOE vers SGPM. Le transfert a eu lieu au quatrième trimestre 2019.

c) Le suivi des risques de crédit

SG OPTION EUROPE, en tant que filiale de SOCIETE GENERALE, applique les règles et procédures du Groupe en matière de suivi du risque de crédit, notamment pour :

- Le dispositif de sélection des opérations, de mesure et de surveillance des risques,
- Le risque de concentration,
- L'utilisation des systèmes de notation interne pour le calcul des exigences en fonds propre au titre du risque de crédit.

SG OPTION EUROPE, ne réalisant pas d'opérations ou montages de titrisation, n'est pas concernée par les risques afférents.

SOCIETE GENERALE a par ailleurs déclaré son soutien à SGOE pour assurer sa solvabilité et sa liquidité globales dans le cadre du règlement 4.1 de l'article 2000-03 du CRBF.

Risque de remplacement

Le risque de remplacement est suivi selon la procédure « RISQ-MAR-RDC-PROC-Monitoring counterparty risk market activities ». Il s'agit du risque encouru par la Société au cas où, à la suite de la défaillance d'un client, elle serait obligée de trouver une nouvelle contrepartie acceptant de se substituer au client défaillant et ce aux conditions du marché du moment. Ce risque est mesuré en CVAR et les limites et accords spécifiques sont définis en CVAR. Il est de la responsabilité de la ligne métier de s'assurer avant de traiter qu'il existe une limite disponible suffisante pour couvrir l'exposition nouvelle.

Le suivi des dépassements des limites en risque de remplacement est effectué quotidiennement à deux niveaux distincts et en fonction de seuils prédéterminés :

- Contrôle de premier niveau : analyse détaillée de chaque transaction rattachée à une alerte de dépassement active. Elle a pour objet de valider si cette transaction a été faite dans le respect des règles prévues dans la procédure, notamment si le contrôle de disponible a été fait avant de traiter (credit check) et si elle doit être confirmée comme active (= « declared ») ou pas,
- Contrôle de second niveau : validation de chaque dépassement actif sur la base de l'analyse faite lors du contrôle de premier niveau. Elle a pour objet de valider du point de vue de RISQ si le dépassement doit être déclaré ou non et de contrôler que la procédure a bien été respectée. RISQ/RMA/MMG/XRP/RRM signale en date de fin de mois les dépassements aux cellules de suivi des clients (PCRUs : Primary Counterparty Responsible Units) et cellules de RISQ et attend une réponse sur les

dépassements. Après prise en compte des retours des PCRUS, les dépassements en date de fin de mois sont envoyés au management pour information.

Risque débiteur

Le risque débiteur est le risque de ne pas être remboursé d'un prêt ou avance consentis au client. Il se mesure en nominal. Le risque débiteur fait l'objet du même suivi quotidien et mensuel que le risque de remplacement.

Risque d'exécution

Le risque d'exécution est lié aux opérations d'achats ventes de titres dénouées dans les 5 jours en livraison contre paiement (sans risque de livraison). En cas de défaut de la contrepartie, les titres n'ayant pas été livrés (ou reçus) seraient alors vendus ou achetés sur le marché avec une perte possible. Le risque d'exécution est encadré par l'instruction « Gestion du Risque d'Exécution ». L'indicateur de risque d'exécution couvre l'ensemble des transactions d'achat / vente avec règlement-livraison contre paiement pour chaque contrepartie.

Chaque cellule PCRU et RISQ peut accorder ou ne pas accorder à une contrepartie de son périmètre :

- Des limites automatiques,
- Des limites notifiées,
- Des accords spécifiques,
- Les limites seront fixées uniquement sur le premier intervalle (0 - 3d).

Un contrôle de l'exposition est réalisé par RISQ/RMA/MMG/XRP/RRM pour toutes les contreparties. RISQ/RMA/MMG/XRP/RRM contrôle a posteriori les dépassements quotidiens liés à de nouvelles opérations au-delà de seuils prédéterminés et les signale aux équipes en charge du contrôle de 1er niveau.

Risque de livraison

Le risque de livraison immédiat est le risque de non réception du montant à recevoir dans le cadre d'un échange de devises, de titres, de swap de taux, de prêt-emprunt... Il est mesuré en nominal du montant à recevoir dans un échange bilatéral de flux. Les dépassements liés à de nouvelles opérations sont suivis quotidiennement et à deux niveaux : équipe d'analystes de 1er niveau puis RISQ/RMA/MMG/XRP/RRM.

RISQ/RMA/MMG/XRP/RRM signale chaque mois les dépassements supérieurs à certains seuils à la direction de RISQ et des lignes métiers.

Le risque de livraison différé est le risque engendré par les opérations à terme. C'est un risque potentiel qui deviendra effectif uniquement lorsqu'une opération arrivera à maturité. A ce moment-là, le risque de livraison différé se transforme en risque de livraison immédiat. RISQ/RMA/MMG/XRP/RRM envoie un reporting hebdomadaire aux PCRUs et analystes présentant les expositions et dépassements dans les 14 prochains jours. L'objet de ce rapport est de permettre aux lignes métiers d'anticiper leurs futurs dépassements et de demander des

accords spécifiques et augmentations de limites aux PCRUs, ou demander au Back-Office de payer en livraison contre paiement pour certaines transactions.

Risque émetteur

Le risque émetteur est suivi selon les principes édictés dans l'annexe 1 de la Directive 36 :

- les activités de trading de MARK sur le risque émetteur sont encadrées, au niveau crédit, par un système de limites forfaitaires individuelles automatique fonction du rating de l'émetteur. Ces limites forfaitaires ne s'appliquent qu'à la clientèle des Institutions Financières et des Corporates (les émetteurs souverains en sont exclus),
- les positions de risque émetteur de placement et d'investissement (AFS et HTM) sont soumises à des accords spécifiques individuels,
- la méthode de calcul des expositions pour les activités de trading obligataire prend mieux en compte le risque économique : positions de couvertures en P&L « at default » et « zero recovery » et non plus en nominal.

Le suivi des positions sur obligations de SGOE est intégré au suivi global ex-SGCIB du Risque Emetteur ; ce suivi est fait par les équipes de RISQ/RMA/MMG, qui consolident l'ensemble des positions sur dérivés de crédit, obligations et actions. La limite en risque émetteur est fixée au niveau global SGCIB.

Résultats des contrôles permanents menés sur les activités de crédit

Les contrôles menés par RISQ/RMA/MMG/XRP/RRM, ont permis de ne déceler aucun dépassement actif en risque de remplacement en 2019.

Les contrôles permanents menés par la direction des risques de Société Générale (RISQ) et MARK sur les risques de crédit, à travers les outils du Groupe, n'ont pas décelé d'anomalie significative propre à SGOE sur l'exercice 2019.

d) Le suivi des risques structurels

SGOE applique les principes et les normes de gestion des risques structurels définis par le groupe SOCIETE GENERALE.

La maîtrise des risques structurels incombe au premier chef à la Direction financière de SGOE, chargée de l'analyse et de l'établissement des reportings (contrôle de premier niveau).

Des états trimestriels, établis selon des principes communs pour toutes les filiales du Groupe, sont adressés à la Direction financière de SOCIETE GENERALE qui supervise SGOE et au Département du contrôle des risques ALM au sein de la Direction financière et du développement de SOCIETE GENERALE (contrôle de second niveau). Puis la position de SGOE est transmise au Comité Financier du Groupe qui se tient trimestriellement.

La mesure du risque structurel de taux de SG Option Europe à production arrêtée s'appuie sur (i) la sensibilité de la valeur du bilan, (ii) la sensibilité de revenus à horizon trois ans glissants avec hypothèses dynamiques, (iii) la sensibilité du risque de base et (iv) le « supervisory outlier test » pour les entités concernées.

L'outil de suivi du risque structurel de taux calcule les métriques suivantes :

- Sensibilité de valeur : à partir du 30/06/2018 pour 4 chocs (hausse et baisse parallèle des taux 10bps, et scénarios stressés NIRUP et NIRDOWN définis par RISQ/MAR), sensibilité de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures issues de l'ensemble de ses actifs et passifs incluant les effets d'optionnalité automatique et comportementale. À partir du 30/06/2019, les sensibilités aux 8 chocs réglementaires définis par les articles 113 et 114 des guidelines IRRBB de l'EBA sont calculées.
- Sensibilité de revenus : pour 6 chocs (hausse et baisse parallèle des taux 10bps, hausse et baisse (avec floor 0%) parallèle des taux 200bps, et scénarios d'aplatissement et pentification) calcul de la sensibilité des revenus sur trois ans glissants.

SGOE utilise l'outil communautaire Groupe « Magnitude » pour reporter au groupe SOCIETE GENERALE les gaps de taux.

Un jeu de limites, qui a été fixée par le Comité Financier du Groupe et l'ALCO de la BU, encadre la variation de la sensibilité définie comme la variation, pour différents chocs des taux (hausse et baisse parallèle de 10bps, stress NRUP et NIRDOWN), de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe futures incluant les optionnalités automatiques et comportementales. Ces limites doivent être respectées suivant leur périmètre d'application, à savoir selon la mesure « globale » et par devise le cas échéant, à court terme, moyen terme, long terme et globale.

Ce jeu de limites a été modifié en 2019, à la suite du COFI du 11/03/2019.

e) La production et le contrôle de l'information financière et comptable

Le dispositif de surveillance permanente en place dans tous les départements concourt à la bonne qualité de la production financière et comptable.

Les contrôles de base sont les suivants :

- Toutes les opérations traitées sur des marchés organisés, sont directement saisies dans un système Front-Office, avant de se déverser dans les différents applicatifs Back-Office. Les rapprochements de positions entre les systèmes Back-Office et Front-Office d'une part et entre les systèmes Back-Office et dépositaires, d'autre part, sont effectués de façon automatique et quotidienne.
- Le département Product & Performance Control MARK de la Direction Financière a la responsabilité de produire et valider, de manière indépendante, un résultat économique de qualité comptable et un bilan, le tout à une fréquence quotidienne. MPC assure la fiabilité et l'auditabilité du calcul de résultat de référence, et réalise l'analyse et l'explication du résultat, en collaboration avec la Direction des Risques.
- La passerelle entre les résultats comptables et les résultats Front-Office (résultats économiques) est établie mensuellement par les équipes DFIN/MAR/ACC (département Product & Performance Control MARK). Elle est adressée à la direction de SGOE et au Contrôle Interne.
- Les modèles de valorisation ainsi que les paramètres sont validés conjointement entre les équipes RISQ et MPC.

- La Direction Comptable et Financière suit quotidiennement et apure les comptes de suspens (comptes dépositaires espèces et comptes titres), suit les comptes de règlement et de banque, et rapproche les comptes de banque avec les relevés.

Enfin, le processus appelé I2C de certification comptable trimestriel repose sur l'identification des risques comptables et le compte-rendu formalisé par DFIN (notamment DFIN/DOM/ACR) et GBSU (EX OPER) des résultats des contrôles clé afférents à ces risques ainsi que des indicateurs clé de risque.

Les normes et principes comptables applicables

D'une manière générale, la Société applique les normes, principes et conventions comptables réglementairement appliqués en France.

Du fait de son activité, la Société applique la réglementation spécifique applicable aux entreprises d'investissement.

Les principes comptables Groupe sont appliqués pour l'établissement des documents destinés à l'élaboration des comptes consolidés du groupe SOCIETE GENERALE.

Le système d'information

La Direction Comptable et Financière est dotée d'outils informatiques, permettant d'assurer automatiquement l'enregistrement, le traitement, la piste d'audit, la restitution des documents et reportings comptables, en conformité avec la réglementation et les principes du Groupe.

L'organisation de la comptabilité de SGOE est totalement inscrite dans l'architecture comptable du pôle GBIS.

- La comptabilité de SGOE est tenue sur l'application People Soft GL. Cette dernière est alimentée, en amont, pour les opérations relatives au PNB, par les applications Back Office, dont les informations sont interprétées par RDJ (interpréteur comptable). Les corrections manuelles sont visibles dans l'application Quartz. La validation du PNB est assurée par les équipes DFIN/MAR/ACC.
- La comptabilité des frais généraux est gérée par le service DFIN/DOM/PTP. Le processus de gestion des frais généraux est donc également intégré dans les procédures comptables de GBIS.

Tous les événements comptables font donc l'objet d'une piste d'audit fiable.

Résultats des contrôles permanents menés en matière de risque comptable

La refonte du cadre normatif de processus, risques et contrôles à travers le projet PCT (Permanent Control Transformation) a permis de rationaliser les risques sur nos activités et mettre en qualité les contrôles opérationnels associés, dans l'outil de surveillance permanente GPS.

Aucune anomalie significative n'a été relevée sur l'exercice 2019 par le département comptable.

Procédures de contrôle interne de la production financière et comptable

La Direction Comptable et Financière met en œuvre, dans le cadre de la tenue comptable de la Société et de la production des reportings émis pour le compte de cette filiale, l'ensemble des contrôles y afférents, suivant les périodicités requises.

Les travaux du service comptable dédiés à SGOE sont encadrés par des procédures de surveillance permanente conformes aux standards du Groupe. L'application GPS contient la description des contrôles et la trace de leur exécution. Ces déclarations sont revues par un service dédié (DFIN/CTL) qui s'assure de la correcte validation des contrôles.

Liaison avec les Commissaires aux Comptes

Lors de leurs interventions pour les arrêtés comptables et l'audit annuel des comptes, les contrôles des documents comptables de la Société par les Commissaires aux Comptes sont assurés chez DFIN/DOM/ACR qui les assiste.

Les documents requis dans le cadre de l'audit ou de l'examen limité (plaquette sociale, rapport de gestion, texte des résolutions...) sont transmis dans les délais légaux aux Commissaires aux Comptes par DFIN/DOM/ACR et SEGL/CAO/GOV/FIL.

SEGL/CAO/GOV/FIL se charge également de la convocation des Commissaires aux Comptes à toutes les réunions de Conseils ou d'Assemblées auxquelles ils ont vocation à assister conformément aux dispositions légales ainsi que de la transmission ultérieure de tous les procès-verbaux des délibérations.

f) Le suivi des risques de non-conformité :

Le renforcement du dispositif de conformité s'est poursuivi en 2019.

On peut noter l'amélioration de la détection des abus de marché qui s'est déclinée à travers :

- l'évaluation des risques d'abus de marché au niveau mondial, réalisée en collaboration avec le programme La Fayette, dont les résultats servent désormais de base à la feuille de route sur la surveillance ;
- le déploiement de l'outil de surveillance des communications électroniques et audio CAST : achevée en France et aux États-Unis en 2019, la mise en place à Hong Kong et Tokyo est en cours et les langues domestiques seront incluses d'ici le deuxième trimestre 2020 ;
- la création d'une équipe EMEA chargée du suivi et de la rationalisation des modèles a permis une réduction de 15 à 20 % du nombre d'alertes et de faux positifs ;
- des progrès en matière de data science ont également été réalisés afin d'accélérer la livraison des modèles et de limiter la dépendance aux fournisseurs externes.

Par ailleurs, la documentation normative Groupe concernant la classification des collaborateurs exposés et la surveillance des transactions personnelles a été mise à jour en Juillet 2019 pour mieux couvrir les risques d'abus de marché au sein du Groupe. Afin de renforcer le processus actuel liés aux transactions du personnel, une revue du dispositif est en cours au niveau du groupe.

S'agissant des reportings réglementaires produits par Global Business Service Unit (GBSU), l'année 2019 a été marquée par de nombreux travaux de fiabilisation, notamment des différents reportings exigés dans le cadre de MIFID II. Elle s'est traduite par des échanges répétés avec nos régulateurs, principalement l'AMF, avec une accélération significative des requêtes sur le dernier trimestre de l'année. Une réunion trimestrielle avec l'AMF a d'ailleurs été mise en place en 2019 afin de renforcer la transparence et la fluidité des échanges :

SG Option Europe été également intégrée aux travaux de préparation dans le cadre du Brexit afin de nous assurer de la continuité de nos activités en cas de ‘hard Brexit’.

SG Option Europe n’a pas déclaré d’incidents de conformité en 2019.

Organisation de la conformité au sein de SGOE :

SG Option Europe est une filiale à 100% de Société Générale intégrée au sein du pôle GBIS (Global Banking & Investor Solutions). SG Option Europe a délégué le contrôle de la fonction Conformité à Société Générale, délégation formalisée par une convention d’externalisation.

L’effectif de la Conformité se compose :

- du Responsable de la Conformité (RCSI/RCO), Monsieur Didier SERIE qui fait partie de l’équipe de conformité des marchés de Société Générale.
- d’équipes transversales SG qui effectuent les contrôles sur les risques de non-conformité, en application de la convention d’externalisation.

Les éventuels incidents de conformité de la filiale sont communiqués au comité de conformité de de contrôle interne (CCCI) et également portés à la connaissance de la Direction de la Conformité de GBIS via les comités conformité GBIS.

Les contrôles sur les risques de non-conformité se positionnent à deux niveaux :

- Des contrôles de premier niveau, effectués pour l’essentiel par les personnels du Front Office et des fonctions support,
- Des contrôles de deuxième niveau qui ont pour objet de vérifier la définition et la réalisation effective des contrôles de niveau 1 et de revoir la qualité de la réalisation de ces contrôles et le cas échéant de la correction des anomalies.

Le pilotage des thèmes de conformité :

Les risques principaux de Conformité qui s’appliquent à SG Option Europe sont les suivants :

- Les conflits d’intérêts :

Ce risque ainsi que les actions à mettre en œuvre pour le maîtriser sont décrits dans le code Société Générale. Plusieurs textes sont applicables au Groupe et à SG Option Europe :

- Livre B-Titre VI-Chapitre 2- Section 5. Conflits d’intérêts (21/12/2017),
- Livre B-Titre VI-Chapitre 2- Section 7. Cadeaux, repas d’affaires et événements externes (06/12/2018),
- Livre B- Titre V-Chapitre 2- Section 1. Maîtrise du risque de réputation,
- Politique et registre des conflits d’intérêts, incluse dans celle de MARK

D'un point de vue opérationnel, ces risques sont gérés par une équipe centrale (dite « control room ») qui est en charge d'identifier les conflits d'intérêts susceptibles d'exister (ou réels) dans le cadre des différentes activités de Société Générale et de ses filiales, y compris SG Option Europe ; et de prendre les mesures nécessaires pour y remédier : établissement, mise à jour et diffusion ciblée de listes de restriction de trading, de surveillance, d'initiés, etc.

Les conflits d'intérêts pouvant exister entre le personnel de l'entité et le groupe Société Générale sont eux aussi gérés par une équipe centrale qui enregistre les déclarations des transactions personnelles du personnel intervenant pour le compte de SG Option Europe et instruit les demandes d'autorisation d'exercer une activité professionnelle en dehors du groupe Société Générale.

- Les risques liés aux activités de marchés:
 - Les risques d'abus de marché,
 - Les risques de traiter sans autorisation (cartes professionnelles et examens des marchés le cas échéant),
 - Les risques relatifs aux infractions des règlements (« rule books ») des différentes bourses,
 - Les reportings réglementaires aux régulateurs et aux marchés (transparence « post-trade »).

Tous ces risques sont suivis par des départements de contrôles dédiés.

En matière de prévention des abus de marchés, toutes les transactions de SG Option Europe sont contrôlées par deux outils de surveillance : un outil interne développé par GBIS qui s'appelle MUST et un outil standard de marché SMARTS BROKER (SB). Une série de contrôles génère des alertes selon des paramètres et seuils prédéfinis. Ces contrôles permettent d'identifier des cas potentiels de délit d'initié ou de manipulation de marché.

GBIS est également muni d'outils permettant l'enregistrement et l'archivage des communications (téléphones, courriels, messageries instantanées, conversations et messagerie instantanée Bloomberg/Reuters, SMS) qui couvrent le périmètre de SG Option Europe. Ceux-ci sont utilisés par les équipes de surveillance des communications.

Les accès des opérateurs de marché aux différents marchés sont vérifiés par une équipe spécialisée, désormais en partie au sein de MARK depuis le mois d'octobre 2017 pour ce qui touche aux autorisations relatives aux entreprises de marchés et examens quand nécessaire. L'autre partie de cette équipe demeure chez CPLE/MAR/ADV/COO (anc. CFT/GBS) et s'occupe toujours de la délivrance des cartes professionnelles.

Contrôle périodique :

La responsabilité du contrôle périodique de SGOE reste assurée par Société Générale. Le responsable du contrôle périodique en charge de SGOE est M. Christophe DELAS, Correspondant de l'Audit Interne sur les activités de marchés de SOCIETE GENERALE (IGAD/AUD/GBI).

IGAD dispose d'un effectif d'auditeurs susceptibles d'effectuer des missions d'audit sur diverses activités de la filiale. A ce titre, aucun auditeur interne n'est dédié spécifiquement à la filiale SGOE, mais des missions d'audit peuvent être programmées sur cette filiale, en tenant compte des passages de l'Inspection Générale et/ou de l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Les missions couvrant l'ensemble du périmètre Société Générale sont déterminées après une évaluation des risques de chaque département ou service en tenant compte de l'avis de la direction de la « Business Unit » MARK à laquelle est rattachée SGOE. Cette évaluation est complétée par la cotation de la dernière mission et sa date de réalisation (précédent rapport SGOE publié le 20 avril 2017). Le cycle maximal de couverture est de 5 ans. La couverture du périmètre de SGOE est assurée sur la base du budget prévisionnel des missions inscrites au plan de IGAD/AUD/GBI.

Le plan d'audit 2019 sur les activités de marché a été présenté par IGAD/AUD/GBI et validé lors du Conseil d'Administration de SGOE du 11 avril 2019. Sur l'exercice, il n'y a pas eu de missions spécifiquement sur le périmètre SGOE.

Le bilan des travaux et constats du contrôle périodique ainsi que la mise en œuvre des préconisations concernant SGOE font l'objet d'un suivi dans le cadre du (1) CCCI (Comité de coordination du contrôle interne) de SGOE qui s'est tenu le 12 juin 2019 et le 11 décembre 2019 et (2) du Comité des risques SGOE organisé par le Responsable du Contrôle Permanent qui a eu lieu le 4 avril 2019 et le 8 décembre 2019.

La réunion de revue annuelle de SGOE avec l'ACPR a eu lieu le 15 octobre 2019 en présence de IGAD.

III. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

1. Structure juridique

La Société est une Société Anonyme à Conseil d'Administration.

En application de l'article L 225-51-1 du Code de commerce et de l'article 18 des statuts, le Conseil d'Administration, réuni le 25 novembre 2013, a choisi de dissocier, et ce, pour une durée indéterminée, les fonctions de Président et de Directeur Général. Monsieur Olivier BALPE exerce les fonctions de Président du Conseil d'Administration depuis le 22 juin 2016 et Guillaume DEPAUW exerce les fonctions de Directeur Général depuis le 18 juin 2019.

Le Conseil d'Administration est composé de 5 membres. La durée du mandat de chaque Administrateur est de 4 années.

2. Conditions de préparation des travaux du Conseil d'Administration

Le Président :

- arrête les documents préparés par les services internes à l'entreprise ;

- organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration ;
- s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

3. Application du principe de représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil

Le Conseil est composé de 3 hommes et 2 femmes, soit 40 % de femmes.

4. Règles de convocation du Conseil d'Administration

Le secrétariat juridique est assuré par SEGL/CAO/GOV/FIL.

Dans le cadre de sa mission, ce service se charge des modalités de tenue des réunions du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts, ainsi que de la rédaction des procès-verbaux relatifs à ces réunions.

A titre d'information, le Conseil d'Administration s'est réuni au cours de l'exercice 2019 :

- le 11 avril 2019, afin notamment d'arrêter les comptes de l'exercice 2018,
- le 18 juin 2019, afin notamment de remplacer un Administrateur, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué, démissionnaires de leurs mandats,
- le 23 septembre 2019, afin notamment d'examiner les comptes au 30 juin 2019,
- le 19 décembre 2019, afin notamment d'examiner les résultats du Contrôle interne et de procéder à l'auto-évaluation du Conseil sur l'année passée.

4. Règlement intérieur – Comités

Nous vous précisons que la Société est dotée d'un règlement intérieur qui a pour objet de définir les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés, et de préciser les droits et obligations de ses membres (adopté lors du Conseil d'Administration du 26 septembre 2017).

Trois Comités ont été créés par le Conseil d'Administration : un Comité des risques (30 mars 2015), un Comité d'audit (26 septembre 2017), et un Comité des nominations (8 décembre 2017).

Le Comité des risques est présidé par Monsieur Guillaume FIGER et a pour membres Madame Laetitia JOURNE et Monsieur Olivier BALPE.

Le Comité des risques a pour mission :

- de conseiller le Conseil d'Administration sur la stratégie globale de l'établissement et l'appétence en matière de risques, tant actuels que futurs et l'assister lorsque celui-ci contrôle la mise en œuvre de cette stratégie ;

- d'examiner, dans le cadre de sa mission, si les prix des produits et services mentionnés aux Livres II et III du Code monétaire et financier proposés aux clients sont compatibles avec la stratégie en matière de risques de l'établissement. Lorsque ces prix ne reflètent pas correctement les risques, il présente au Conseil d'Administration un plan d'action pour y remédier ;
- d'examiner si les incitations prévues par la politique et les pratiques de rémunérations de l'établissement sont compatibles avec la situation de ces derniers au regard des risques auxquels ils sont exposés, de leur capital, de leur liquidité ainsi que de la probabilité et de l'échelonnement dans le temps des bénéfices attendus.

Le Comité d'audit est présidé par Madame Catherine ABADIE et a pour membres Monsieur Guillaume FIGER et Monsieur Guillaume DEPAUW.

Le Comité d'audit a pour mission :

- de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, de formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- de suivre l'efficacité de systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- de suivre le contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes ;
- de s'assurer du respect par les Commissaires aux Comptes des conditions d'indépendance ;
- d'approuver la fourniture de services autres que la certification des comptes ; de rendre compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions.

Le Comité des nominations est présidé par Madame Laetitia JOURNE et a pour membres Monsieur Olivier BALPE et Madame Catherine ABADIE.

Le Comité des nominations a pour mission :

- d'identifier et recommander au Conseil d'Administration des candidats aptes à l'exercice des fonctions d'Administrateur, en vue de proposer leur candidature à l'Assemblée Générale ;
- d'évaluer l'équilibre et la diversité des connaissances, des compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres du Conseil d'Administration ;
- de préciser les missions et les qualifications nécessaires aux fonctions exercées au sein du Conseil d'Administration et d'évaluer le temps à consacrer à ces fonctions ;
- sans préjudice d'autres dispositions applicables en la matière, de fixer un objectif à atteindre en ce qui concerne la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'Administration et d'élaborer une politique ayant pour objet d'atteindre cet objectif ;
- d'évaluer périodiquement et au moins une fois par an la structure, la taille, la composition et l'efficacité du Conseil d'Administration au regard des missions qui lui

sont assignées et soumet à ce Conseil d'Administration toutes recommandations utiles ;

- d'évaluer périodiquement et au moins une fois par an les connaissances, les compétences et l'expérience des membres du Conseil d'Administration, tant individuellement que collectivement, et lui en rend compte ;
- d'examiner périodiquement les politiques du Conseil d'Administration en matière de sélection et de nomination des dirigeants effectifs, des directeurs généraux délégués et du responsable de la fonction de gestion des risques et de formuler des recommandations en la matière ;
- dans l'exercice de ses missions, de s'assurer que le Conseil d'Administration n'est pas dominé par une personne ou un petit groupe de personnes dans des conditions préjudiciables aux intérêts de l'entité.

B. Limitation des Pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

La direction générale est assurée par Monsieur Guillaume DEPAUW. Celui-ci est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration.

Un Directeur Général Délégué, Monsieur Nicolas FLAM, assiste le Directeur Général dans la conduite de la direction de la Société.

IV. AUTRES DISPOSITIONS

MODIFICATION DE L'ARTICLE 17 DES STATUTS

La loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (dite « Loi Pacte ») a adopté plusieurs mesures impactant la gouvernance des entreprises.

La loi a notamment supprimé, dans les articles concernés du Code de commerce, le terme « jetons de présence » pour le remplacer par le terme « rémunération ».

En conséquence, nous vous proposons de modifier l'article 17 des statuts pour le rédiger de la façon suivante :

« ARTICLE 17 – REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS

Le Conseil d'Administration répartit librement entre ses membres les rémunérations qui peuvent leur être allouées par l'Assemblée Générale Ordinaire.»

SITUATION DES MANDATS

Nous vous demandons de bien vouloir ratifier la décision du Conseil d'Administration, faite à titre provisoire lors de sa séance du 18 juin 2019, de nommer Monsieur Guillaume DEPAUW en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Olivier CHAMEAU,

démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

REMUNERATION DE L'ACTIVITE DES ADMINISTRATEURS

Nous vous proposons de ne pas attribuer de rémunération aux Administrateurs.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 du Code de commerce, vous trouverez en annexe la liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux au cours de l'exercice.

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément à l'article L 225-37-3 du Code de commerce, nous indiquons ci-dessous les rémunérations et avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social de la Société. Pour les mandataires sociaux de la Société exerçant des fonctions salariées au sein du groupe SOCIETE GENERALE, seuls les rémunérations et avantages dont le coût est supporté par la Société sont inclus.

A ce titre, aucune rémunération et avantage des mandataires sociaux n'est à mentionner.

AVIS CONSULTATIF SUR LA REMUNERATION VERSEE EN 2018 AUX PERSONNES REGULEES VISEES A L'ARTICLE L 511-71 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

SG OPTION EUROPE compte 3 personnes entrant dans le champ de la population régulée, au sens de la Directive CRD IV, dont le Directeur Général délégué.

Conformément aux dispositions de l'article L 511-73 du Code monétaire et financier, nous soumettons à votre avis l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2019 aux personnes mentionnées ci-dessous, soit un montant de 1.252.466 euros qui se décompose comme suit :

- Rémunérations fixes au titre de 2019 : 722.500 euros,
- Rémunérations variables non différées au titre de l'exercice 2018 : 352.571 euros
- Rémunérations variables différées au titre de l'exercice 2017 : 72.666 euros
- Rémunérations variables différées au titre de 2016 : 50.818 euros
- Rémunérations variables différées au titre de 2015 : 53.911 euros

POLITIQUE DE REMUNERATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ET DES ADMINISTRATEURS

Le Président du Conseil d'Administration, les Administrateurs, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué exercent leur mandat à titre gratuit.

Ils perçoivent une rémunération au titre de leur fonction salariée du groupe SOCIETE GENERALE en cohérence avec la politique de rémunération SOCIETE GENERALE.

RESOLUTIONS PROPOSEES A LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE (Ex ante et Ex post)

Les résolutions suivantes seront soumises à la prochaine Assemblée Générale Annuelle :

« L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration établi en application de l'article L 225-37-2 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration, des Administrateurs, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué telle que présentée dans ledit rapport. »

Et

« L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration établi en application de l'article L 225-37-2 du Code de commerce, approuve la rémunération du Président du Conseil d'Administration, des Administrateurs, du Directeur Général et Directeur Général Délégué versée ou attribuée au titre de l'exercice précédent. »

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'est intervenu aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L 225-37-4 du Code de commerce.

TABLEAU ET RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Néant

ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Les Statuts de la Société ne contiennent pas de dispositions qui auraient pour effet de retarder, différer ou entraver un changement de contrôle.

PARTICIPATION AUX ASSEMBLEES GENERALES

La participation des Actionnaires aux Assemblées Générales s'effectue dans les conditions prévues par la loi et par les dispositions de l'article 20 des statuts.

Le Conseil d'Administration

ANNEXE 1
TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 | 31/12/2017 | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| Situation financière en fin d'exercice | | | | | |
| Capital social (En milliers d'EUR) | 6 512 | 6 512 | 6 512 | 6 512 | 6 512 |
| Nombre d'actions émises | 407 000 | 407 000 | 407 000 | 407 000 | 407 000 |
| ordinaires | 407 000 | 407 000 | 407 000 | 407 000 | 407 000 |
| à dividende prioritaire | | | | | |
| Nombre maximum d'actions à créer | - | - | - | - | - |
| par conversion d'obligations | | | | | |
| par droit de souscription | | | | | |
| Résultats globaux des opérations effectives (En milliers d'EUR) | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 2 942 104 | 1 461 534 | 1 113 763 | 1 369 952 | 2 086 880 |
| Résultat avant impôts, amortissements et provisions | 8 939 | 8 285 | 10 187 | (2 643) | 14 125 |
| Impôt sur les bénéfices | (3 560) | (3 197) | (2 781) | 4 225 | (4 236) |
| Résultat après impôts, amortissements et provisions | 5 379 | 5 087 | 7 406 | 1 583 | 9 888 |
| Distribution de dividendes | 5 372 | 5 087 | 12 405 | 1 498 | |
| Résultats des opérations par action (en EUR) | | | | | |
| Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions | 13 | 12.00 | 18 | 4 | 24 |
| Résultat après impôts, amortissements et provisions | 0 | 12.00 | 18 | 4 | 24 |
| Dividende versé à chaque action | 13.20 | 12.50 | 30.48 | 3.68 | |
| Personnel | | | | | |
| Nombre de salariés | - | | | | |
| Montant de la masse salariale (En milliers d'EUR) | - | | | | |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (En milliers d'EUR) | | | | | |

(1) Signes : en - pour les charges et en + pour les produits

ANNEXE 2

PRESENTATION DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE DE SOCIETE GENERALE

Le dispositif de contrôle interne du groupe SOCIETE GENERALE met en œuvre cinq principes fondamentaux :

- **L'exhaustivité du périmètre** des contrôles, qui concernent tous les types de risques et s'appliquent à toutes les entités du Groupe,
- **La responsabilité individuelle** de chaque collaborateur et de chaque manager dans la maîtrise des risques qu'il prend ou supervise, et le contrôle des opérations qu'il traite ou qui sont placés sous sa responsabilité,
- **La responsabilité des fonctions**, au titre de leur expertise et de leur indépendance, dans la définition de contrôles normatifs et, pour trois d'entre elles, l'exercice d'un contrôle permanent de second niveau,
- **La proportionnalité des contrôles** à l'ampleur des risques encourus,
- **L'indépendance du contrôle périodique** et l'indépendance de la deuxième ligne de défense vis-à-vis des métiers.

Le dispositif de contrôle interne est organisé selon le modèle des « trois lignes de défense », en accord avec les textes du Comité de Bâle :

- **La première ligne de défense** est composée de l'ensemble des collaborateurs et du management opérationnel du Groupe, dans les métiers comme dans les directions centrales pour leurs opérations propres. Le management opérationnel est responsable des risques, prend en charge leur prévention et leur gestion – entre autres, par la mise en place de moyens de contrôle permanent de niveau 1 –, ainsi que la mise en place des actions correctives ou palliatives en réponse aux éventuelles déficiences constatées par les contrôles et / ou dans le cadre du pilotage des processus.

Le **contrôle permanent de niveau 1** est constitué (i) de contrôles opérationnels, (ii) de la supervision managériale, (iii) éventuellement de contrôles transversaux réalisés par des équipes dédiées par délégation des responsables opérationnels, et (iv) d'autres dispositifs contribuant à la maîtrise des différentes catégories de risques, tels que les dispositifs organisationnels (séparation des fonctions), l'automatisation des traitements et les contrôles programmés dans les applications informatiques, etc. ;

- **La deuxième ligne de défense** est assurée par les fonctions conformité, finance et risques. Dans le dispositif de contrôle interne, il incombe à ces fonctions de vérifier de façon permanente que la sécurité et la maîtrise des risques des opérations sont assurées, sous la responsabilité du management opérationnel, par la mise en œuvre effective des normes édictées, des procédures définies, des méthodes et des contrôles demandés.

Ces fonctions fournissent ainsi l'expertise nécessaire pour (i) définir sur leurs domaines respectifs les contrôles et les autres moyens de maîtrise des risques à mettre en œuvre par la

première ligne de défense, et veiller à leur bon fonctionnement ; (ii) assurer une mission de contrôle permanent de niveau 2 sur l'ensemble des risques du Groupe, en s'appuyant notamment sur les contrôles qu'elles ont définis ou qui ont été définis par d'autres fonctions d'expertise (p. ex., achats, juridique, fiscal, ressources humaines, sécurité des systèmes d'information, etc.), ainsi que par les métiers.

- **La troisième ligne de défense** est assurée par la Direction du contrôle périodique, qui comprend l'Audit interne et l'Inspection générale. Elle assure une mission de contrôle périodique strictement indépendant des métiers comme du contrôle permanent,

Un dispositif de coordination du contrôle interne décliné par la mise-en-œuvre d'un comité de coordination du contrôle interne (CCCI) organisés au sein de SGOE. Ce comité est présidé par le Directeur Général de SGOE.

ANNEXE 3

**LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES
SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE**

ABADIE CATHERINE 18501

MANDATS EXERCÉS

FRANCE

| Société | Mandataire | Prise d'effet | Organe | Fonction | Type de représentant | Représentant | Renouv | Echeance | Fin Mandat | Fin Rep. |
|--------------------------|------------------------|---------------|--------------------------|----------------|----------------------|--------------|------------|------------|------------|----------|
| 10141 SOCIETE ANONYME DE | ABADIE Catherine 18501 | 27/06/2018 | Conseil d'administration | Administrateur | | | 31/05/2019 | 31/12/2021 | | |
| 10204 SG OPTION EUROPE | ABADIE Catherine 18501 | 06/04/2018 | Conseil d'administration | Administrateur | | | | 31/12/2020 | | |
| 10291 GENECOMI FRANCE | ABADIE Catherine 18501 | 27/06/2018 | Conseil d'administration | Administrateur | | | | 31/12/2020 | 15/03/2019 | |
| 10343 SOGEFINERG SG | ABADIE Catherine 18501 | 27/06/2018 | Conseil d'administration | Administrateur | | | | 31/12/2020 | 11/10/2019 | |

JOURNE LAETITIA 18739

MANDATS EXERCÉS

FRANCE

| Société | Mandataire | Prise d'effet | Organe | Fonction | Type de représentant | Représentant | Renouv | Echeance | Fin Mandat | Fin Rep. |
|------------------------|-----------------------|----------------------|--------------------------|-----------------|-----------------------------|---------------------|---------------|-----------------|-------------------|-----------------|
| 10204 SG OPTION EUROPE | JOURNE Laetitia 18739 | 07/12/2018 | Conseil d'administration | Administrateur | | | | 31/12/2021 | | |

FLAM NICOLAS 19077

MANDATS EXERCÉS

FRANCE

| Société | Mandataire | Prise d'effet | Organe | Fonction | Type de représentant | Représentant | Renouv | Echeance | Fin Mandat | Fin Rep. |
|------------------------|--------------------|----------------------|--------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------|---------------|-----------------|-------------------|-----------------|
| 10204 SG OPTION EUROPE | FLAM Nicolas 19077 | 20/06/2019 | Direction Générale | Directeur Général Délégué | | | | 31/12/2020 | | |

BALPE OLIVIER 19196

MANDATS EXERCÉS

FRANCE

| Société | Mandataire | Prise d'effet | Organe | Fonction | Type de représentant | Représentant | Renouv | Echeance | Fin Mandat | Fin Rep. |
|------------------------|---------------------|----------------------|--------------------------|-----------------|-----------------------------|---------------------|---------------|-----------------|-------------------|-----------------|
| 10204 SG OPTION EUROPE | BALPE Olivier 19196 | 22/06/2016 | Conseil d'administration | Administrateur | | | | 31/12/2020 | | |
| 10204 SG OPTION EUROPE | BALPE Olivier 19196 | 22/06/2016 | Conseil d'administration | Président | | | | 31/12/2020 | | |

CHAMEAU OLIVIER 19308

MANDATS EXERCÉS

FRANCE

| Société | Mandataire | Prise d'effet | Organe | Fonction | Type de représentant | Représentant | Renouv | Echeance | Fin Mandat | Fin Rep. |
|------------------------|-----------------------|---------------|--------------------------|-------------------|----------------------|--------------|--------|------------|------------|----------|
| 10204 SG OPTION EUROPE | CHAMEAU Olivier 19308 | 29/09/2016 | Conseil d'administration | Administrateur | | | | 20/06/2019 | 20/06/2019 | |
| 11421 NOVSPACE | CHAMEAU Olivier 19308 | 18/01/2018 | Conseil d'administration | Administrateur | | | | | | |
| 10204 SG OPTION EUROPE | CHAMEAU Olivier 19308 | 29/09/2016 | Direction Générale | Directeur général | | | | 31/12/2020 | 20/06/2019 | |

FIGER GUILLAUME 19827

MANDATS EXERCÉS

FRANCE

| Société | Mandataire | Prise d'effet | Organe | Fonction | Type de représentant | Représentant | Renouv | Echeance | Fin Mandat | Fin Rep. |
|-------------------------|-----------------------|----------------------|--------------------------|-----------------|-----------------------------|---------------------|---------------|-----------------|-------------------|-----------------|
| 10204 SG OPTION EUROPE | FIGER Guillaume 19827 | 21/11/2018 | Conseil d'administration | Administrateur | | | | 31/12/2020 | | |
| 14163 Descartes Trading | FIGER Guillaume 19827 | 21/12/2018 | Conseil d'administration | Administrateur | | | | 31/12/2021 | | |

DEPAUW GUILLAUME 19846

MANDATS EXERCÉS

FRANCE

| Société | Mandataire | Prise d'effet | Organe | Fonction | Type de représentant | Représentant | Renouv | Echeance | Fin Mandat | Fin Rep. |
|------------------------|------------------------|---------------|--------------------------|---------------------------|----------------------|--------------|--------|------------|------------|----------|
| 10204 SG OPTION EUROPE | DEPAUW Guillaume 19846 | 20/06/2019 | Conseil d'administration | Administrateur | | | | 31/12/2020 | | |
| 10204 SG OPTION EUROPE | DEPAUW Guillaume 19846 | 20/06/2019 | Direction Générale | Directeur général | | | | 31/12/2020 | | |
| 10204 SG OPTION EUROPE | DEPAUW Guillaume 19846 | 21/11/2018 | Direction Générale | Directeur Général Délégué | | | | 31/12/2020 | 20/06/2019 | |